



## BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

### PROGRAMME D'APPUI A L'ELECTRICITE ET A LA CROISSANCE VERTE (EGGSP)

**PAYS: Égypte**

### RAPPORT D'ÉVALUATION

**Date: Mai 2020**

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe :	K. El-Askari, Chargé principal de l'énergie, COEG/RDGN1
	Co-chef d'équipe :	J. Chabchoub, Spécialiste en chef, Efficacité énergétique, PERN2
	Membres de l'équipe :	C. Mollinedo, Économiste en chef, Énergie, PESR1/RDGN1 E. Kihara, Ingénieur électricien principal, PESD1 S. Bertin, Économiste pays en chef, COEG C. Sugden, Chargé principal de la gouvernance, ECGF V. Fagbohoun, Conseiller juridique régional en chef, PGCL1/RDGN4 M. Fall, Coordinateur régional en chef, Passation des marchés, RDGN4 A. Nna Ebono, Coordonnateur régional, Gestion financière, RDGN4 M. Makhlouf, Consultant en gestion financière, RDGN4 G. El-Sokkary, Socioéconomiste principal, COEG/RDGN2 Olfa Khelifi, Consultante environnementale et sociale
	Chef de division sectoriel :	Achraf Tarsim, Chef de division, RDGN1 Monojeet Pal, Chef de division, PERN2
	Directeur sectoriel :	Batchi Baldeh, Directeur, PESD Daniel Schroth, OIC, PERN
Responsable pays: Directeur régional:	Malinne Blomberg, Responsable Pays, COEG Mohamed El Azizi, Directeur général, RDGN	
Pairs évaluateurs	Fatimata Gaba-Ouédraogo, Ingénieur électricien en chef, RDGW1 Prajesh Bhakta, coordinateur programme pays en chef, RDVP Stella Mandago, Ingénieur électricien principal, PESD1	

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## EGYPTE

### PROGRAMME D'APPUI A L'ELECTRICITE ET A LA CROISSANCE VERTE (EGGSP)

### RAPPORT D'EVALUATION

RDGN/PESD/PERN/COEG

Juin 2020

*Document traduit*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I</b>	<b>INTRODUCTION : LA PROPOSITION</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>2</b>
2.1.	Développements politiques et contexte de la gouvernance	2
2.2.	Développements économiques récents, analyse macroéconomique et budgétaire	2
2.3.	Compétitivité de l'économie	3
2.4.	Gestion des finances publiques	3
2.5.	Croissance inclusive, pauvreté et contexte social	3
<b>III.</b>	<b>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT</b>	<b>4</b>
3.1.	Stratégie générale de développement et priorités à moyen terme en matière de réformes	4
3.2.	Développement du secteur de l'électricité et défis	5
3.3.	Processus consultatifs et participatifs	7
<b>IV.</b>	<b>APPUI DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE</b>	<b>7</b>
4.1.	Lien avec la stratégie de la Banque	7
4.2.	Satisfaction des critères d'éligibilité	8
4.3.	Collaboration et coordination avec les autres partenaires	8
4.4.	Liens avec d'autres opérations de la Banque	9
4.5.	Études analytiques qui sous-tendent les opérations d'appui aux réformes	10
<b>V.</b>	<b>LE PROGRAMME PROPOSÉ</b>	<b>10</b>
5.1.	Objectif et finalité du programme	10
5.2.	Composantes du programme	10
5.3.	Dialogue sur les réformes	14
5.4.	Conditions liées au prêt	14
5.4.1.	Actions préliminaires	14
5.4.2.	Déclencheurs	15
5.5.	Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité	16
5.6.	Besoins en financement et modalités	16
5.7.	Application de la politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dette non concessionnelle	16
<b>VI.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION</b>	<b>17</b>
6.1.	Bénéficiaires du programme	17
6.2.	Impact sur le genre, les personnes démunies et les groupes vulnérables	17
6.3.	Impact sur l'environnement	18
6.4.	Impact sur les autres domaines	18
6.5.	Mise en œuvre, suivi et évaluation	18
6.6.	Gestion financière et décaissement	19
6.6.1.	Évaluation du risque fiduciaire du pays (ERFP)	19
6.6.2.	Gestion financière et dispositions relatives aux décaissements	19
6.6.3.	Passation des marchés	19

<b>VII. DOCUMENTATION ET POUVOIRS JURIDIQUES.....</b>	<b>20</b>
7.1. Documentation juridique.....	20
7.2. Conditions assorties à l'intervention de la Banque .....	20
7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque .....	20
<b>VIII. GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>21</b>
<b>IX. RECOMMANDATION.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE I – Lettre de politique de développement sectoriel .....</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE II – Matrice des mesures politiques relatives au programme .....</b>	<b>VII</b>
<b>ANNEXE III – Note sur les relations avec les pays du FMI .....</b>	<b>IX</b>
<b>ANNEXE IV- Note de conformité environnementale et sociale (noces).....</b>	<b>XII</b>

### **Tableaux**

Tableau 1: Indicateurs Macroéconomiques Clés (% du PIB, sauf renseigné autrement) .....	2
Tableau 2 : Corrélation entre l'ISES/SDS, le DSP et l'EGGSP .....	8
Tableau 3 : Leçons tirées des précédentes interventions de la Banque dans le pays .....	9
Tableau 4 : Actions préliminaires de la Phase I de l'EGGSP (Exercice 2019/2020) .....	14
Tableau 5 : Déclencheurs de la Phase II de l'EGGSP (Exercice 2020/2021).....	15
Tableau 6 : Besoins en financement prévisionnels et sources (milliard USD).....	16
Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation .....	21

### **Figure**

Figure 1 : Structure du secteur de l'énergie en Égypte .....	6
--	---

## ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

April 2020

1 Euro	=	0,79596 UC
1 Euro	=	1,08760 USD
1 Euro	=	115,91595 JPY
1 Euro	=	17.,13397 EGP

## EXERCICE BUDGÉTAIRE

1 juillet — 30 juin

## POIDS ET MESURES

1 mégawatt (MW) = 1000 kW

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement (Groupe de la Banque)
ASA	Organe public de reddition des comptes
CBE	Banque centrale d'Égypte
ERFP	Évaluation du risque fiduciaire du pays
DSP	Document de stratégie pays
SSC	Système de sauvegarde climatique
GPD	Groupe des partenaires au développement
EE	Efficacité énergétique
EEAA	Egyptian Environmental Affairs Agency
EEHC	Egyptian Electricity Holding Company
EETC	Egyptian Electricity Transmission Company
MEC	Mécanisme élargi de crédit
EGESP	Programme d'appui à la gouvernance économique et à l'énergie
Egypt ERA	Egyptian Electric Utility and Consumer Protection Regulatory Agency
EES	Étude économique et sectorielle
UE	Union européenne
EURO	Euro européen
IDE	Investissement direct étranger
FiT	Tarif de subventionnement
FY	Exercice budgétaire
PIB	Produit intérieur brut
SIGFP	Systèmes d'information sur la gestion des finances publiques
Gouvernement égyptien	Gouvernement égyptien
FMI	Fonds monétaire international
INDC	Contribution prévue déterminée au niveau national
IPP	Producteur indépendant d'électricité
ISES	Stratégie intégrée d'énergie durable
kWh	Kilowatt/heure
S&E	Suivi et évaluation

MoERE	Ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables
MoF	Ministère des Finances
MoIIC	Ministère des investissements et de la Coopération internationale
MPMAR	Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative
MW	Mégawatt
NEEAP	Plan d'action national pour l'efficacité énergétique
NREA	Agence pour les énergies nouvelles et renouvelables
ONS	Opération non souveraine
OAR	Opération d'appui aux réformes
RAP	Rapport d'achèvement de projet
GFP	Gestion des finances publiques
PPA	Accord d'achat d'électricité
ER	Énergie renouvelable
RES	Rapport d'évaluation simplifié
ABS	Appui budgétaire sectoriel
ODD	Objectifs de développement durable
SDD	Stratégie de développement durable « Egypt Vision 2030 »
PME	Petites et moyennes entreprises
SE	Société d'État
OST	Opérateur de système de transport
UC	Unité de compte
USD	Dollar des États-Unis
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
BM	Banque mondiale

## INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

---

<b>INSTRUMENT</b>	:	Appui budgétaire sectoriel (ABS)
<b>TYPE DE CONCEPTION D'OAR</b>	:	Opération-programme en deux phases Exercice 2019/2020 et Exercice 2020/2021

---

## INFORMATIONS SUR LE PRÊT/DON

Informations sur le client :

---

<b>EMPRUNTEUR</b>	:	République arabe d'Égypte
<b>AGENCE D'EXÉCUTION</b>	:	Ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables

Plan de financement

---

<b>Source</b>	<b>Montant (Phase I Ex. 2019/2020)</b>	<b>Montant (Phase II Ex. 2020/2021)</b>
Prêt BAD	225 millions d'euros	225 millions d'euros
Prêt JICA	215,7 millions d'euros <sup>1</sup>	215,7 millions d'euros
Prêt AFD	75 million <sup>2</sup> d'euros	75 millions d'euros
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>515,7 millions d'euros</b>	<b>515,7 millions d'euros</b>

Principales informations sur le financement de la BAD

---

Monnaie du prêt	Euro
Type de prêt	Prêt à flexibilité totale (PFT)
Durée	20 ans y compris le différé d'amortissement
Différé d'amortissement	5 ans
Durée moyenne du prêt*	12,75 ans
Remboursements	AD (Paiements semestriels consécutifs une fois la période du différé d'amortissement terminée ou calendrier d'amortissement sur mesure).
Taux d'intérêt	Taux de base + Marge sur coût d'emprunt + Marge sur prêt + Prime de maturité, le cas échéant. Le seuil du taux plancher sera fixé à zéro.
Taux de base	Taux de base flottant (Euribor 6 mois révisé les 1 <sup>er</sup> février et 1 <sup>er</sup> août, ou tout autre taux acceptable). Option gratuite de fixer le taux de base.
Marge de prêt	80 points de base (0,8 %)

---

<sup>1</sup> Équivalent du prêt en JPY

<sup>2</sup> Approved in December 2019

Marge sur coût d'emprunt	La marge sur coût d'emprunt de la Banque telle que déterminée les 1 <sup>er</sup> janvier et 1 <sup>er</sup> juillet, et appliquée au taux de base tous les 1 <sup>er</sup> février et 1 <sup>er</sup> août.
Prime de maturité	0 % (si l'échéance moyenne est <= 12,75 ans)
Commission d'engagement	0,25 % du montant décaissé. La commission d'engagement commence à courir 60 jours après la signature de l'accord de prêt et elle est exigible aux dates de paiement des intérêts.
Commission d'ouverture	0,25 % du montant du prêt
Option de convertir le taux de base**	Outre l'option gratuite de fixer un taux de base flottant, l'emprunteur a la latitude de reconverter le taux fixe en taux flottant ou de revenir encore au taux fixe sur une partie ou la totalité du montant décaissé. Une commission de transaction s'applique.
Option de fixer un plafond ou un tunnel de taux de base **	L'emprunteur a la latitude de fixer un plafond ou à la fois un plafond et un plancher au taux de base à appliquer sur une partie ou la totalité du montant décaissé. Une commission de transaction s'applique.
Option de changer de monnaie du prêt**(Uniquement pour le prêt BAD)	L'emprunteur a la latitude de convertir la totalité ou une partie des montants décaissés ou non décaissés en une autre monnaie de prêt approuvée par la Banque. Une commission de transaction s'applique.
*Un calculateur est disponible sur le site web de la Banque <a href="#">ici</a> pour permettre à l'emprunteur de faire une simulation de différentes échéances et de déterminer l'échéance moyenne du prêt.	
**Les options de conversion et les commissions de transaction sont régies par les Directives de conversion de la Banque qui peuvent être consultées <a href="#">uniquement ici</a>	

## Calendrier — principaux jalons (escomptés)

Approbation de la note conceptuelle	Juin 2019
Évaluation	Octobre 2019
Approbation du programme	Juin 2020
Entrée en vigueur	Juin 2020
Achèvement	Juin 2022



## RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Aperçu du programme	<p><u>Intitulé du programme</u> : Égypte — Programme d'appui à l'électricité et à la croissance verte (EGGSP)</p> <p><u>Calendrier général</u> : ABS programmatique de deux ans couvrant les exercices 2019/2020 et 2020/2021</p> <p><u>Coût du programme</u> : 450 millions d'euros (225 millions d'euros pour la Phase I)</p>
Résultats du programme	<p>Le programme vise principalement à promouvoir un secteur de l'électricité durable, compétitif et diversifié afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, et de soutenir l'atténuation du changement climatique et la croissance verte. Le programme devrait déboucher sur : i) une rationalisation du tarif de l'électricité ; ii) l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'électricité ; iii) l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et la compétitivité des principales institutions du secteur de l'électricité ; iv) un approvisionnement en énergie plus fiable par la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ce qui favorisera l'atténuation du changement climatique et la croissance verte ; et v) un engagement plus ferme du secteur privé pour une meilleure prestation des services.</p>
Alignement sur les priorités de la Banque	<p>Le programme cadre parfaitement avec le Pilier II du DSP actualisé de la Banque pour l'Égypte (2015-2021), en ce sens qu'il prône une gouvernance axée sur plus de transparence, d'efficacité et d'équité, et une participation accrue du secteur privé. En mettant l'accent sur le secteur de l'électricité et en encourageant l'investissement du secteur privé, il contribuera à la réalisation des « High 5 » de la Banque, notamment ses volets « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » et « Industrialiser l'Afrique ». Le programme est également en phase avec les principales priorités de la Stratégie décennale de la Banque, notamment celle relative à la promotion de la croissance verte. Il est également aligné sur le Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique (2016-2025) et sur la politique du secteur de l'énergie de la Banque (2012) pour soutenir les PMR afin de renforcer la politique, la réglementation et la gouvernance énergétiques; et développer un secteur de l'énergie durable sur les plans social, économique et environnemental..</p>
Évaluation des besoins et justification	<p>Au cours des dernières années, l'Égypte a subi une vague impressionnante de réformes visant à corriger des déséquilibres macroéconomiques, à améliorer l'environnement des affaires et à favoriser une croissance inclusive. Ces progrès sont toutefois menacés par les répercussions de COVID-19 sur les différents secteurs économiques, y compris le secteur de l'électricité, et sur les personnes vulnérables. En outre, les défis du secteur de l'électricité liés à la mauvaise situation financière du service public en raison de tarifs inférieurs aux coûts et des obstacles à l'investissement du secteur privé, en particulier dans les énergies renouvelables à petite échelle et l'efficacité énergétique, restent à résoudre. Le EGGSP aidera le gouvernement à maintenir l'élan des réformes pour limiter la détérioration des équilibres macroéconomiques et à créer un espace budgétaire supplémentaire qui lui permettra d'augmenter les dépenses sociales, en particulier pour la santé pour lutter contre le COVID-19, et à déployer de nouvelles mesures de protection pour réduire la pauvreté et les difficultés socioéconomiques. Plus précisément, l'EGGSP soutiendra le renforcement de la résilience du secteur de l'électricité et l'approfondissement de la participation du secteur privé pour atteindre les objectifs interdépendants de la stratégie énergétique du pays pour assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique à travers une durabilité, une gouvernance et une concurrence renforcées..</p>
Harmonisation	<p>La Banque s'associe étroitement aux partenaires de développement dans le cadre du soutien qu'elle apporte au programme de réformes économiques, notamment les réformes du secteur de l'énergie. Entre 2015 et 2018, la Banque a soutenu, à travers une opération d'appui budgétaire réalisée conjointement avec la Banque mondiale, les réformes du gouvernement dans trois domaines essentiels, notamment la consolidation budgétaire, la sécurité énergétique et la compétitivité du secteur privé. La Banque a dûment consulté les partenaires de développement, et collaboré avec les autres bailleurs de fonds concernés, notamment l'AFD et la JICA, à la conception du présent programme et à la définition de ses objectifs.</p>
Valeur ajoutée de la Banque	<p>La Banque possède une riche expérience en matière d'opérations d'appui programmatique (OAP) et d'appui budgétaire sectoriel (ABS) au secteur de l'énergie, laquelle lui permet de jouer auprès des PMR, un rôle essentiel dans le transfert de connaissances et la fourniture de conseils sur les politiques. La Banque représente en outre l'un des principaux partenaires de l'Égypte dans le secteur de l'énergie. Le fait, par ailleurs, que la Banque se soit très tôt engagée à fournir un soutien au programme de réformes économiques en Égypte, et les leçons qu'elle a pu tirer à ce jour lui confèrent un rôle principal dans la poursuite du soutien à ce secteur stratégique. Pour aider l'Égypte à atteindre son objectif de devenir un pôle énergétique</p>

	régional, la Banque a un rôle capital à jouer, notamment dans le cadre de son « High 5 » sur l'intégration régionale.
Contribution à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes	Le programme devrait profiter à l'ensemble des groupes sociaux, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables. En permettant au secteur privé de jouer un rôle plus prépondérant et en promouvant la croissance verte, le programme encouragera la création d'emplois, l'innovation et le développement entrepreneurial, notamment en faveur de la jeunesse, ce qui s'inscrit dans la droite ligne des efforts que déploie le gouvernement égyptien en vue d'améliorer l'employabilité.
Dialogue sur les politiques et assistance technique connexe	Le programme a été conçu sous forme d'opération-programme pour offrir à la Banque une occasion plus idoine de maintenir un dialogue solide sur le programme de réformes, plus précisément en soutenant le gouvernement dans la mise en œuvre des nouvelles politiques sur l'efficacité énergétique, et en assurant la prise en compte de l'Égypte dans l'Indice de réglementation de l'électricité.

## CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

**Pays et intitulé du programme :** Égypte — Programme d'appui à l'électricité et à la croissance verte (EGGSP)

**Objectif du programme :** Promouvoir un secteur de l'électricité durable, compétitif et diversifié afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et de soutenir l'atténuation du changement climatique et la croissance verte.

	CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MDV	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris ISB*)	Référence (2018)	Cible (2021)		
IMPACT	Promouvoir un secteur de l'électricité durable, compétitif et diversifié	Contribution du secteur de l'énergie au PIB (%)	17 %	17,6 %	Données des comptes nationaux du MPMAR	<b>Risque #1 :</b> Risques macroéconomiques dus à la volatilité des cours internationaux des produits de base, notamment du pétrole.  <b>Atténuation :</b> Le Gouvernement égyptien établit son budget en prenant en compte les dépenses qui sont variables, et en s'appuyant sur sa connaissance du marché et sur des prévisions réalistes. En outre, le Gouvernement égyptien a commencé à parer aux fluctuations des cours du pétrole.
		Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB (MJ/USD PPP 2011)	3,7 (2016)	3,5	MoERE	
RÉSULTATS	Résultat 1 : Amélioration de la viabilité financière et de la gouvernance dans le secteur de l'électricité	Le niveau de recouvrement des coûts par rapport au tarif de l'électricité (notamment le maintien des dispositions relatives à la protection des ménages qui consomment le moins)	70 %	100 %	EEHC	<b>Risque #2 :</b> Impacts négatifs potentiels des réformes des tarifs d'électricité sur les ménages vulnérables et à faibles revenus.  <b>Atténuation :</b> Le tarif de l'électricité est divisé en catégories en fonction de la consommation. Les catégories de ceux qui consomment le moins continuent de bénéficier de subventions élevées (50 % - 70 %). Le Gouvernement égyptien a également mis en place plusieurs programmes de protection sociale et a considérablement accru les dépenses sociales afin de protéger les ménages vulnérables et à faibles revenus.
		Le pourcentage d'impayés de l'EETC versés à la NREA	0 %	100 %	NREA	
		Investissement du secteur privé dans le secteur de l'électricité	2 milliards d'USD	3,5 milliards d'USD	MoERE	
RÉSULTATS	Résultat 2 : Renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en énergie grâce à un mix énergétique plus écologique	Le part des énergies renouvelables installées par rapport aux charges de pointe	13 %	20 %	Rapports annuels de l'EEHC	
		Changement pour l'efficacité dans la distribution d'électricité sur le plan technique et non technique	0% (base de référence)	Augmentation de 10%	MoERE	
<b>Composante I : Améliorer la viabilité financière du secteur de l'électricité et sa gouvernance</b>						
PRODUITS	1.1) Parvenir à un tarif d'électricité reflétant les coûts	Hausse progressive du tarif d'électricité	La 5 <sup>e</sup> augmentation annuelle du tarif d'électricité est appliquée en juillet 2018	La 6 <sup>e</sup> augmentation annuelle du tarif de l'électricité est appliquée durant l'exercice 2019/20.  La 7 <sup>e</sup> augmentation annuelle du tarif d'électricité est appliquée durant l'exercice 2020/21.	MoERE	Le Gouvernement égyptien a également mis en place plusieurs programmes de protection sociale et a considérablement accru les dépenses sociales afin de protéger les ménages vulnérables et à faibles revenus.
	1.2) Apurer la dette et des arriérés de la NREA	NREA/EETC/NIB s'accordent sur des plans de rééchelonnement des impayés/de la dette	Inexistence d'accords	La NREA conclut deux accords avec l'EETC & la NIB pour le rééchelonnement des impayés/de la dette	NREA	

1.3) Améliorer la transparence et la gouvernance au sein de l'EEHC	Révision des réglementations et procédures de passation des marchés de l'EEHC en vue de les aligner sur les meilleures pratiques internationales.	Inefficacité des règlements sur la passation des marchés	Le Conseil d'administration de l'EEHC approuve les réglementations et procédures révisées de passation des marchés de la société (2019).  L'EEHC publie les règlements d'application des réglementations et procédures révisées de passation des marchés de la société (2020).	EEHC	<p><b>Risque #3 :</b> Suspension du programme de réformes du fait d'une lassitude à l'égard des réformes.</p> <p><b>Atténuation :</b> Le Gouvernement égyptien a jusqu'ici fait preuve d'un engagement sans faille concernant la mise en œuvre du programme de réformes. Celui-ci est soutenu par une multitude de partenaires au développement qui fournissent une bonne combinaison de ressources financières, promeuvent le dialogue politique et offrent une assistance technique qui permet, ensemble, de maintenir l'élan des réformes.</p>
1.4) Inciter le secteur privé à investir dans le secteur de l'électricité	Améliorer le climat des affaires pour inciter le secteur privé à s'engager davantage dans le secteur de l'électricité	L'EEHC bénéficie d'une part substantielle du marché dans un contexte de concurrence limitée	L'EEHC attribue au secteur privé des marchés passés par voie concurrentielle, pour l'E&E de centrales de production d'une capacité de 14.4 GW existantes (2019).  Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve la conception actualisée du marché du secteur de l'électricité, qui s'appuie sur des outils de simulation du marché, en préparation au passage à un marché concurrentiel (2020).	Egypt ERA	
<b>Composante II : Promouvoir l'énergie verte et l'efficacité énergétique</b>					
2.1) Promouvoir la production d'énergie solaire PV à petite échelle	Accroître les mesures d'encouragement de la production d'énergie solaire PV à petite échelle (moins de 20 MW)	Peu de mesures d'encouragement de la production d'énergie solaire PV à petite échelle	Egypt ERA publie la Circulaire N°. 3 sur la révision des règlements du Système de facturation nette qui vise l'extension de l'éligibilité aux clients alimentés par des centrales solaires PV de tierces parties.  Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve les contrats-cadres pour les PPA privés (2020).	Egypt ERA	<p><b>Risque #4 :</b> Les résultats attendus des réformes mises en œuvre dans le secteur de l'énergie, en termes notamment d'accroissement des investissements du secteur privé, ne sont pas obtenus du fait du climat général des affaires défavorable qui règne dans le pays.</p> <p><b>Atténuation :</b> Le Gouvernement égyptien met en œuvre, avec le soutien de la BM, des réformes additionnelles visant à améliorer davantage le climat des affaires afin de promouvoir le développement du secteur privé, notamment des PME.</p> <p><b>Risque #5 :</b> La Banque a évalué le risque lié à la passation des marchés dans le secteur de l'électricité et l'a jugé « élevé ».</p> <p><b>Atténuation :</b> L'EGGSP soutiendra les mesures politiques visant à renforcer les règlements de la société nationale d'électricité relatifs à la</p>
2.2) Accroître l'importance accordée à l'EE en l'intégrant dans le programme de développement durable du pays	Un plan d'action pour l'énergie durable est adopté et institutionnalisé	Néant	Le Cabinet approuve le Plan d'action pour l'énergie durable, qui comprend le deuxième Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (NEEAP II) (2019).  Le Cabinet publie un décret visant la formation d'un Comité permanent pour l'efficacité énergétique (2019).  Les ministères du Pétrole, des Transports, de l'Habitat, de l'Éducation et du Développement local mettent en place des unités pour l'efficacité énergétique en vue de compléter le dispositif institutionnel connexe, comme préconisé dans le NEEAP II (2020).	MoERE	

	2.3) Accélérer la mise en œuvre des programmes de gestion de la demande	Nécessité pour les sociétés de distribution électrique d'élaborer des plans d'action EE conformément aux dispositions de la Loi sur l'électricité de 2015	Néant	<p>Egypt ERA approuve les plans d'action pour l'efficacité énergétique de deux sociétés de distribution électrique (2019).</p> <p>Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve les règles et procédures de soumission et d'approbation des plans d'action pour l'efficacité énergétique par les sociétés de distribution électrique (2020).</p>	Egypt ERA	passation des marchés, et encouragera la réalisation d'études de valeur en vue d'optimiser le coût des investissements, ainsi que les procédures et cycle de passation des marchés. Une fois que ces mesures d'atténuation auront été mises en œuvre, le risque résiduel en matière de passation des marchés sera « modéré ».
Ressources : Exercice 2019/20 : Prêt BAD de 225 millions d'euros, Prêt AFD de 75 millions d'euros, et Prêt JICA 25 milliards de yens (~ 215,7 millions d'euros)						

## I INTRODUCTION : LA PROPOSITION

1.1 **La Direction soumet la proposition et la recommandation ci-après visant l’octroi d’un prêt souverain de la BAD, de deux cent vingt-cinq millions d’euros (225 millions d’euros), à la République arabe d’Égypte pour le financement de la première phase du Programme d’appui à l’électricité et à la croissance verte (EGGSP).** L’EGGSP est conçu en tant que série programmatique de deux opérations d’appui budgétaire sectoriel (ABS) consécutives prévues au cours des exercices budgétaires 2019/2020 et 2020/2021, pour une enveloppe financière indicative chiffrée à 450 millions d’euros.

1.2 Durant les cinq dernières années, la Banque s’est employée, de concert avec le Gouvernement égyptien et d’autres partenaires au développement, à soutenir la conception et la mise en œuvre du programme de développement à moyen terme et du programme de réformes économiques du pays. Le programme de réformes visait principalement à rétablir la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance inclusive en réponse à l’immensité des défis budgétaires et des déséquilibres macroéconomiques.. Le programme de réformes a enregistré à ce jour des progrès tangibles concernant un certain nombre d’indicateurs macroéconomiques, ainsi qu’une amélioration substantielle de la situation budgétaire, une hausse fulgurante des réserves de devises et une baisse de l’inflation. Pourtant, le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a perturbé ces progrès et exerce une pression sur l’économie égyptienne et sur les personnes vulnérables. Pour aider à atténuer ces impacts, il est essentiel que le GoE maintienne la dynamique des réformes afin de limiter la détérioration des équilibres macroéconomiques et de créer un espace budgétaire supplémentaire qui lui permet d’augmenter les dépenses sociales, en particulier sur la santé pour lutter contre le COVID-19, et de déployer davantage de mesures de protection pour atténuer la pauvreté et les difficultés socioéconomiques.

1.3 La phase suivante du programme de réformes vise à consolider les résultats obtenus, par l’approfondissement des réformes structurelles requises pour une croissance plus inclusive portée par le secteur privé et la création d’emplois. Étant donné la nature de cette phase, le Gouvernement égyptien tend vers une approche sectorielle en collaborant avec différents partenaires au développement sur des domaines spécifiques de réforme. Dans ce sens, la Banque mondiale a totalement décaissé en décembre 2019 un appui budgétaire d’un milliard d’USD qui met l’accent sur le développement du secteur privé, tandis que la Banque, en tant que principal partenaire du secteur de l’énergie en Égypte, a été invitée à soutenir le programme de réformes du secteur de l’électricité. L’EGGSP vise principalement à promouvoir un secteur de l’électricité durable, compétitif et diversifié afin d’assurer la sécurité de l’approvisionnement, et à soutenir l’atténuation du changement climatique et la croissance verte. L’EGGSP comprend deux principales composantes dont les objectifs sont les suivants : i) restructurer le secteur de l’électricité afin d’améliorer sa viabilité financière et améliorer sa gouvernance et sa compétitivité ; et ii) promouvoir l’énergie propre et l’efficacité énergétique afin d’améliorer l’atténuation du changement climatique et la croissance verte.

1.4 Le Gouvernement égyptien a fait preuve d’un ferme engagement à soutenir et à approfondir les réformes en cours tout au long de la mise en œuvre de l’EGESP, comme indiqué dans la Lettre de politique de développement sectoriel de la présente opération (Annexe I). La conception de l’EGGSP est le fruit d’un dialogue continu avec le Gouvernement égyptien, et de discussions avec les principales parties prenantes, notamment le secteur privé et les partenaires au développement. Il s’inscrit dans la droite ligne des priorités du gouvernement, telles que décrites dans sa Stratégie de développement durable dénommée « Egypt Vision 2030 », et dans la Stratégie pour l’énergie durable intégrée 2035 du pays, qui fut une mesure politique soutenue par l’EGGSP.

1.5 L’EGGSP a été conçu sous forme d’opération programmatique pour permettre à la Banque de maintenir un dialogue politique solide avec le gouvernement sur le programme de réformes. Il permettra en outre de disposer davantage de souplesse pour affermir les actions précédentes pendant la deuxième année du programme, en se fondant sur les progrès effectifs sur le terrain. D’autre part, l’EGGSP sera mis en œuvre sur deux ans afin de parvenir à un équilibre entre satisfaction des besoins financiers du pays et respect de l’enveloppe financière dont dispose la Banque.



## II. CONTEXTE NATIONAL

### 2.1. Développements politiques et contexte de la gouvernance

2.1.1 En Égypte, la situation politique demeure stable. Les deux élections présidentielles de 2014 et 2018 et les élections parlementaires de 2015 ont conduit à l'instauration d'un climat favorable aux réformes économiques. Le référendum constitutionnel, approuvé en avril 2019, prolonge le mandat présidentiel de quatre ans à six ans, et permet au Président El-Sisi de briguer un nouveau mandat à l'expiration en 2022 de son mandat actuel. En 2018, l'Égypte a amélioré son classement sur l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, passant du 117<sup>e</sup> rang au 105<sup>e</sup> rang sur 180 pays. Elle a également progressé dans le classement du Rapport mondial sur la compétitivité 2019, notamment pour le pilier institutionnel, passant du 102<sup>e</sup> rang au 82<sup>e</sup> rang sur 140 pays. Pour plus de transparence, de redevabilité, de participation et de surveillance dans le secteur public, l'Égypte a réformé son processus budgétaire, ce qui a amélioré son score pour l'indice du budget ouvert, passé de 16/100 en 2015 à 41/100 en 2017.

### 2.2. Développements économiques récents, analyse macroéconomique et budgétaire

2.2.1 L'Égypte a mis en œuvre avec succès des réformes ambitieuses pour stabiliser son économie, attirer des investissements, stimuler la croissance économique et créer des emplois. Avant la crise du COVID-19, l'économie se remettait progressivement du ralentissement économique de 2016. La croissance du PIB réel est passée de 4,2% en 2016/2017 à 5,6% en 2018/2019. Cependant, la pandémie de COVID-19 devrait avoir un impact négatif sur la croissance du PIB, qui devrait atteindre 5,8% en 2020. Les estimations ont été révisées à la baisse à 2,2% si la pandémie dure jusqu'en juin 2020 et à 0,8% dans le pire scénario si la pandémie dure jusqu'en décembre 2020. Les heures d'ouverture limitées, le couvre-feu et l'arrêt du tourisme ont un impact particulier sur le secteur des services, qui représente plus de la moitié du PIB du côté de l'offre. La faiblesse des activités économiques affecte également négativement les recettes de l'impôt sur les sociétés et les recettes de TVA (respectivement 6% et 5,9% du PIB au cours de l'exercice 2018/19). Compte tenu de l'augmentation des dépenses de santé et des coûts de refinancement de la dette publique, le déficit budgétaire pourrait se détériorer entre -8,5 et -8,7% du PIB selon les scénarii. En raison de la baisse des recettes touristiques, des transferts de fonds des travailleurs et des IDE, le solde des services, entraînerait le déficit du compte courant qui pourrait s'aggraver entre -6,1 et -7,1%, ce qui aggraverait les déséquilibres des économies d'investissement du pays et nécessiterait un financement supplémentaire. Enfin, malgré la baisse des prix du pétrole, un rebond de pressions inflationnistes pourrait avoir lieu en raison de ruptures d'approvisionnement et de la hausse des prix alimentaires. Le gouvernement égyptien a rapidement mis en œuvre de nombreuses mesures pour atténuer les effets de la pandémie sur la population et l'économie. Afin de soutenir et de renforcer ces mesures, les autorités égyptiennes ont demandé le 26 avril 2020 un nouveau soutien au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de son instrument de financement rapide (RFI) et d'un accord de confirmation (SBA). Le FMI a approuvé 2,772 milliards USD dans le cadre de la RFI le 11 mai 2020.

Tableau 1: Indicateurs Macroéconomiques Clés (% du PIB, sauf renseigné autrement)

	Scenario de base				Pire Scenario			
	2018	2019(e)	2020(p)	2021(p)	2018	2019(e)	2020(p)	2021(p)
Croissance réelle du PIB	5,3	5,6	2,2	2,7	5,3	5,6	0,8	2,1
Inflation	21,6	13,8	7,4	8,6	21,6	13,8	8,0	8,5
Solde budgétaire en % du PIB	-9,6	-8,1	-8,5	-7,4	-9,6	-8,1	-8,7	-7,8
Compte courant en % du PIB	-2,4	-3,6	-6,1	-6,4	-2,4	-3,6	-7,1	-7,2

Source: Autorités égyptiennes; (e) estimations, (p) prévisions basés sur des calculs de la BAD

## **2.3. Compétitivité de l'économie**

2.3.1 L'Égypte progresse dans le programme de réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité de l'économie ; y compris l'approbation de la nouvelle loi sur les investissements (2017), de la loi sur les licences industrielles (2017), de la loi sur les sociétés (2018) et de la loi sur l'insolvabilité (2019). En outre, l'Égypte a créé des guichets uniques en 2017, ce qui a réduit le délai de création d'entreprise de 16 à 12 jours. En conséquence, l'investissement direct étranger (IDE) est sur une trajectoire ascendante - le plus élevé en Afrique en 2018 - grâce aux investissements importants dans le pétrole et le gaz (Zohr) et dans l'énergie verte (Benban). L'Égypte a progressé de six rangs dans la notation du Rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale<sup>3</sup>, se classant 114<sup>e</sup> sur 190 économies (elle s'était classée 120<sup>e</sup> sur 190 pays en 2019 et 128<sup>e</sup> sur 190 pays en 2018). L'Égypte occupe le 77<sup>e</sup> rang sur 190 économies pour l'indicateur « Raccordement à l'électricité » (en Égypte, il faut en moyenne 53 jours pour achever les démarches requises pour avoir accès à l'électricité, contre 64 jours dans la région MENA). L'Égypte a également avancé d'un rang dans la notation de la compétitivité mondiale du Forum économique mondial, atteignant le 93<sup>e</sup> rang sur 140 économies. Pour la suite, l'Égypte parachève actuellement la Loi portant création de l'Autorité égyptienne de la concurrence et la Loi égyptienne sur les PME. Les défis spécifiquement liés à l'investissement privé dans le secteur de l'électricité incluent l'état de préparation des terres pour les aménagements et la crédibilité des services publics.

## **2.4. Gestion des finances publiques**

2.4.1 L'Égypte a lancé une ambitieuse réforme de la gestion des finances publiques (GFP) visant à améliorer l'alignement de ses systèmes de budgétisation, de passation des marchés publics et de gestion financière sur les pratiques internationales. Le processus de préparation budgétaire a été évalué et jugé partiellement exhaustif et transparent, et le budget est publié annuellement sur le site web du ministère des Finances. Avec l'introduction du compte unique du Trésor (TSA), la fermeture d'une multitude de comptes spéciaux et de fonds auprès des banques commerciales, et la mise en œuvre de paiements électroniques centralisés, la gestion des liquidités s'est renforcée. Le gouvernement a mis un terme à l'utilisation de chèques papier à la fin de novembre 2017, et est passé aux paiements électroniques pour les salaires du personnel et pour les paiements aux fournisseurs et aux entrepreneurs. Les contrôleurs financiers du ministère des Finances ont mis en place un système de contrôle ex ante, qui inclut des contrôles de la conformité des transactions. Cette fonction n'existe actuellement dans aucun des ministères de tutelle qui effectuent des audits internes indépendants. Le ministère des Finances a créé en 2017 une unité d'audit interne indépendante relevant directement du ministre du ministère des Finances, qui a pour mandat d'effectuer des audits internes au sein du ministère des Finances, auprès de ses autorités et entités affiliées, et d'examiner la performance. Conformément aux priorités du Gouvernement égyptien en matière de suivi du risque budgétaire et des engagements éventuels, le ministère des Finances a mis sur pied en juillet 2017, un « Comité des garanties souveraines » chargé d'élaborer un système général d'évaluation des nouvelles garanties de l'État. Cependant, des améliorations continuent de s'imposer dans certains domaines (voir la section 6.6 pour les détails).

## **2.5. Croissance inclusive, pauvreté et contexte social**

2.5.1 Conscient de la nécessité d'assurer une croissance inclusive, le Gouvernement égyptien a, depuis 2015, mis en place un certain nombre de programmes de protection sociale afin d'absorber en partie les impacts des réformes économiques, notamment sur les groupes les plus vulnérables. Ces programmes mettent l'accent sur la protection des personnes vulnérables et la réduction de la pauvreté, laquelle s'est accrue du fait des défis à long terme liés aux déséquilibres structurels, à la faiblesse de la productivité, à la forte dépendance à l'égard des importations et à l'impasse économique qui a suivi le Printemps arabe. Sans ces programmes de protection sociale, le taux de pauvreté aurait manifestement été supérieur à son niveau

<sup>3</sup> *Doing Business 2019: Training for Reform, Economic Profile, Egypt Arab Republic*, Rapport phare de la Banque mondiale, <http://documents.worldbank.org/curated/en/750451541088166099/pdf/131648-WP-DB2019-PUBLIC-Egypt-Arab-Republic.pdf>



actuel, à savoir 32,5 % (juillet 2019), contre 27,8 % en 2015. La pauvreté a été par ailleurs exacerbée par la forte croissance démographique (plus de 2,5 % par an) et la dévaluation monétaire intervenue en 2016. La pauvreté demeure élevée en milieu rural, et les régions les plus démunies se trouvent toujours en Haute-Égypte.

2.5.2 Au nombre des programmes de protection sociale les plus importants, mis en place par le Gouvernement égyptien, l'on peut citer : i) les programmes renforcés de transfert de liquidités « Takaful » et « Karama »<sup>4</sup>, qui touchent actuellement plus de 3,0 millions de ménages (12 millions de personnes environ), et devraient s'étendre à 3,8 millions de ménages ; ii) le renforcement du programme de subvention alimentaire par l'amélioration du ciblage et le déploiement d'un système à points, qui couvre actuellement 61 millions de personnes ; iii) l'expansion des programmes de cantine scolaire, qui concernent les enfants du préscolaire et de l'école primaire ; iv) l'amélioration de la couverture des services d'assainissement, principalement au niveau rural ; v) l'éradication des habitats insalubres et la construction de 225 000 logements pour les habitants des bidonvilles ; et vi) le pilotage du Programme d'assurance-santé universel dans le gouvernorat de Port-Saïd en juillet 2019, après l'adoption de la loi connexe suite à l'étude actuarielle financée par la BAD. Plus important encore, les programmes de méga-infrastructure lancés par le Gouvernement égyptien depuis 2015 ont créé 5 millions d'emplois et contribué à ramener le taux de chômage à des niveaux sans précédent, notamment de 12 % en 2015 à 7,5 % en septembre 2019.

2.5.3 S'agissant spécifiquement du secteur de l'énergie, la rationalisation des subventions énergétiques est essentielle pour dégager une marge budgétaire permettant de stimuler les dépenses sociales. En effet, les économies budgétaires réalisées ont permis d'inclure dans le budget 2019/20, un montant de 67 milliards de livres égyptiennes qui a été réorienté vers le secteur social, ce qui a contribué à des affectations inédites en faveur de l'éducation et de la santé<sup>5</sup>. Cette marge budgétaire a par ailleurs permis au gouvernement d'augmenter les salaires de 5,2 millions de citoyens ; d'améliorer les pensions de 10 millions de citoyens ; de porter le salaire minimum des employés du secteur public de 1200 à 2000 livres égyptiennes ; de porter l'allocation pour les subventions alimentaires de 35 milliards à 89 milliards de livres égyptiennes ; et de relever les plafonds d'exonération fiscale et les déductions d'impôts des personnes à faible revenu. Ces mesures ont contribué conjointement à réduire l'accroissement des taux de pauvreté.

### III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

#### 3. Stratégie générale de développement et priorités à moyen terme en matière de réformes

3.1.1 Le Gouvernement égyptien a lancé sa Stratégie de développement durable (SDS), dénommée « Egypt Vision 2030 », en février 2016. La SDS s'inscrit en droite ligne des 17 objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Elle sert de cadre directeur pour tous les programmes et projets de développement qui seront mis en œuvre jusqu'en 2030. La SDS s'est appuyée sur le programme général de réformes économiques endogènes, que le gouvernement a adopté en 2014. Elle a pour ambition de promouvoir une économie compétitive, équilibrée, diversifiée et fondée sur la connaissance, caractérisée par la justice, l'intégration et la participation sociales, au sein d'un écosystème équilibré et diversifié. Sa réalisation passera par les dix piliers suivants : i) Développement économique ; ii) Énergie ; iii) Connaissance, innovation et recherche scientifique ; iv) Transparence et efficacité des institutions de l'État ; v) Justice sociale ; vi) Santé ; vii) Éducation et formation ; viii) Culture ; ix) Environnement ; et x) Développement urbain. Dans le cadre de la SDS, le gouvernement a adopté une approche visant à « ne laisser personne de côté », accéléré ses programmes de protection sociale et amélioré ses mécanismes de ciblage. La Constitution adoptée en 2014 fixe les niveaux de dépenses minimums de santé et d'éducation à 3 % et 6 %, respectivement. S'agissant des perspectives à court terme, un Programme de développement pour les exercices 2018/19-2021/22 a été présenté au Parlement par le nouveau Cabinet nommé en juillet 2018. Il comporte cinq domaines prioritaires sous-tendus par la SDS, qui se déclinent comme suit : i) Développement économique et amélioration de la performance du gouvernement, ii)

<sup>4</sup> Deux termes arabes qui signifient « solidarité » et « dignité » respectivement.

<sup>5</sup> Les allocations pour l'éducation et la santé dans le budget de l'exercice 2018/19 ont atteint 177,4 milliards de livres égyptiennes, contre 162 milliards de livres égyptiennes l'année précédente.

Amélioration des niveaux de vie, iii) Développement du capital humain, iv) Création d'emplois, et v) Sécurité nationale et politique étrangère.

3.1.2 Le Gouvernement égyptien a élaboré une nouvelle stratégie pour le secteur de l'énergie parallèlement à la SDS. Le Gouvernement égyptien a élaboré en 2016, avec le soutien de l'UE, la Stratégie pour l'énergie durable intégrée 2035 (ISES) qui a été entérinée, en tant que mesure politique en lien avec l'EGGSP de la Banque. L'ISES définit la vision du pays pour un secteur de l'énergie qui soit viable et fiable, afin de soutenir non seulement le développement socioéconomique et continuer de doper l'économie, mais aussi d'établir l'Égypte dans une position de pôle régional pour l'énergie. L'ISES a des buts interdépendants, à savoir assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie par l'amélioration de la viabilité, la gouvernance et la concurrence. Elle appelle à diversifier le mix énergétique afin de mettre un terme à la forte dépendance des énergies fossiles (pétrole et gaz) et, plus particulièrement, d'accélérer effectivement le rythme de déploiement des énergies renouvelables par l'exploitation des abondantes ressources éoliennes, solaires et de biomasse dont regorge l'Égypte. Le secteur privé a été ciblé pour piloter le développement des énergies renouvelables, ce qui requiert la mise en place de cadres juridiques et réglementaires favorables. D'importants investissements publics seront également requis dans le réseau électrique national, notamment en matière de technologies de compteurs intelligents. Consciente de l'impact substantiel qu'a la viabilité financière du secteur de l'énergie sur la stabilité budgétaire du pays dans son ensemble, l'ISES appelle à la rationalisation des subventions énergétiques. Les interconnexions de réseaux d'électricité font partie des cartes sur lesquelles l'Égypte mise pour devenir un pôle énergétique régional et, dans ce sens, de nouvelles interconnexions sont actuellement en cours avec le Soudan et l'Arabie saoudite, tandis qu'une interconnexion avec l'Europe par Chypre et la Grèce est à l'étude.

### **3.2. Développement du secteur de l'électricité et défis**

3.2.1 En Égypte, le secteur de l'électricité a fait ces dernières années de grands progrès en termes d'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de fiabilité du service. Avec un accès quasi-universel (99 %) d'une centaine de millions d'habitants au réseau électrique national, la croissance de la demande d'électricité ces dix dernières années a été d'environ 5 % en moyenne par an, une hausse tirée par la croissance démographique et économique, l'urbanisation et l'utilisation peu rationnelle de l'électricité due au subventionnement élevé des tarifs aux consommateurs. Cette croissance de la demande a pour l'essentiel été satisfaite par l'accroissement de l'offre, ce qui a requis des investissements périodiques substantiels dans de nouvelles infrastructures énergétiques. Un gigantesque programme d'investissement public dans la production d'électricité, d'une valeur de 17 milliards d'USD, a été mis en œuvre de façon accélérée à partir de 2015. Il a permis d'inverser rapidement la tendance en matière de fourniture d'énergie, faisant passer le pays d'un déficit de plus de 6 000 MW en 2014 à un excédent de plus de 10 000 MW actuellement. Malgré cela, près de 5 milliards de dollars d'investissements publics sont également requis pour l'extension et la modernisation du réseau national pour absorber l'augmentation de production et maintenir le taux d'accès universel. Ces investissements doivent être pris en charge par le budget central d'autant plus que la situation financière de la société nationale d'électricité ne lui permet pas d'y faire face sur ses ressources propres du fait de la faiblesse des revenus qu'elle tire des tarifs subventionnés appliqués aux consommateurs. En outre, les répercussions de COVID-19 devraient coûter environ 525 millions de dollars au secteur de l'électricité en raison de la réduction de 15% des revenus due au ralentissement économique, de la réduction des tarifs pour l'industrie dans le cadre des mesures gouvernementales pour les aider à faire face avec COVID-19, et du différé du paiement des factures d'électricité du secteur du tourisme de six mois jusqu'en octobre 2020. Poursuivre la réforme en cours du secteur est donc essentiel pour renforcer sa résilience et pour améliorer la situation financière des principales institutions du secteur public afin de pouvoir attirer plus d'investissements privés.

3.2.2 En Égypte, les combustibles fossiles (pétrole et gaz) représentent plus de 90 % des 59 GW de capacité installée totale de production électrique. De fait, le secteur contribue à environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Néanmoins, l'Égypte est dotée d'immenses ressources d'énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Le Gouvernement égyptien s'est fixé comme objectif de porter la part des énergies renouvelables à 20 % et 42 % d'ici à 2022 et 2035 respectivement. Dans ce sens, l'Agence pour les énergies nouvelles et renouvelables (NREA) exploite actuellement des parcs éoliens d'une capacité d'environ 1130 MW, des 250 MW opérées par le secteur privé. L'agence exploite aussi des parcs solaires comprenant 140 MW avec l'énergie solaire concentrée et 26 MW photovoltaïque. Par ailleurs, des parcs éoliens d'une capacité de 450 MW et des centrales d'énergie solaire d'une capacité de 170 MW sont en construction. Un programme de tarifs de subventionnement (FiT) des énergies éolienne et solaire a permis d'attirer l'investissement privé tant recherché pour les projets d'énergie solaire à grande échelle de 1465 MW prévus dans le parc de Benban (dont trois opérations non souveraines [ONS] cofinancées par la Banque). Malgré ces progrès, l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2022 ne pourra être atteint que par la mise en place, essentiellement par le secteur privé, d'une capacité additionnelle de production d'énergies renouvelables d'environ 3000 MW. Certains défis continuent de se poser quant à l'investissement privé dans les ENR, notamment l'absence de réglementations, la faiblesse du bilan de la société nationale d'électricité qu'il faut appuyer par des garanties souveraines, et le risque de change lorsque le tarif n'est pas en devise ou qu'il n'est pas totalement indexé à une devise étrangère. L'Égypte est également dotée en matière d'efficacité énergétique (EE), d'un immense potentiel qui n'est toujours pas exploité. Le marché de l'EE a pâti de la faible intégration de l'EE dans le programme national de développement, de l'absence d'un dispositif institutionnel dédié à la promotion et à la stimulation de l'EE, et de l'inexistence d'un mécanisme de financement des projets d'EE. Pour accroître la part de l'énergie propre dans le mix et soutenir l'atténuation du changement climatique et la croissance verte, il y a lieu de surmonter ces obstacles aux ER et à l'EE.

3.2.3 Le marché de l'électricité est largement dominé par l'*Egyptian Electricity Holding Company (EEHC)*, la société nationale d'électricité, et ses filiales (6 sociétés de production, 1 de transport et 9 de distribution – Figure 1), ce qui ne favorise pas une haute efficacité opérationnelle. Vu qu'il s'agit d'une société d'État (SE), il est également possible d'améliorer la gouvernance d'entreprise pour stimuler davantage l'efficacité, la compétitivité et la transparence. Dans le cadre des réformes sectorielles en cours, la Loi sur l'électricité de 2015 a pour objectif d'assurer le passage

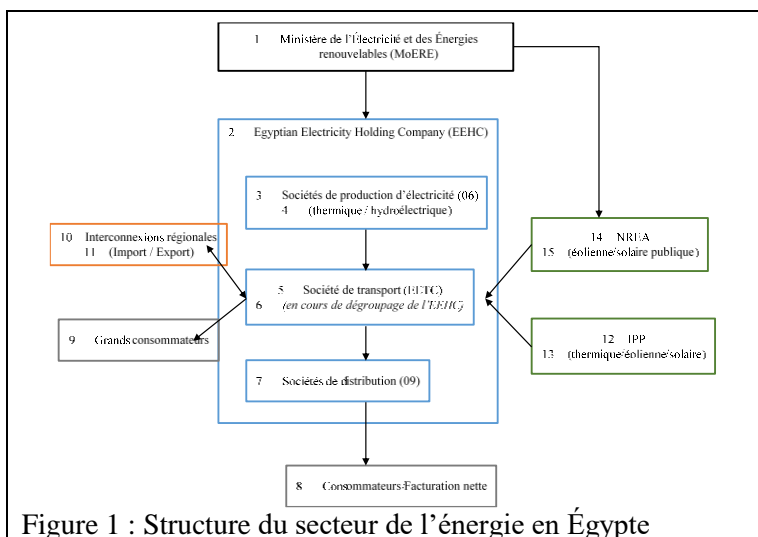


Figure 1 : Structure du secteur de l'énergie en Égypte

progressif du système de régulation totale du marché actuellement en place, à une ouverture à la concurrence, afin de faciliter l'engagement accru du secteur privé. Il faudrait, dans ce sens, restructurer le service public en détachant totalement la Société égyptienne de transport d'électricité (EETC) de l'EEHC pour la transformer en une société d'exploitation de réseau de transport (TSO) indépendante. Le processus de dégroupage a commencé début 2018 avec la constitution d'une nouvelle Assemblée générale pour l'EETC et l'élaboration des statuts de la société. Cette étape sera suivie du dégroupage financier de l'EETC, censée durer quelques années. Le processus de transition du marché est supervisé par l'Agence égyptienne de protection des utilisateurs des services d'électricité, dénommée Egypt ERA (*Egyptian Electricity Utilities Consumer Protection Regulatory Agency*).

### **3.3. Processus consultatifs et participatifs**

3.3.1 Les processus participatifs ont été intégrés au programme égyptien de réforme à travers la SDS qui a été élaborée à l'initiative de la société civile, puis adoptée par le gouvernement. En outre, tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de réformes du pays, le Gouvernement égyptien a consulté plusieurs parties prenantes, notamment la société civile, des groupes de réflexion, et le secteur de l'énergie/le secteur privé. Les politiques sectorielles spécifiques, par exemple la Loi sur l'électricité de 2015, ont fait l'objet de discussions plus approfondies avec des groupes de parties prenantes plus ciblés, qui seront directement impactés.

3.3.2 La Banque a organisé des consultations sur l'EGGSP avec les principaux acteurs gouvernementaux qui participeront à la mise en œuvre du programme, ainsi que certains des bénéficiaires ciblés. De plus, le Bureau de la BAD en Égypte (COEG) a continué d'échanger sur le programme, tout au long de sa préparation, avec le Groupe thématique des partenaires au développement (DPG) sur l'énergie. Les consultations ont confirmé la pertinence des principales composantes de l'EGGSP par rapport aux priorités en matière de réforme du secteur de l'énergie, et leur alignement sur les activités en cours et prévisionnelles des partenaires au développement. D'autres consultations seront organisées avec les PD et les bénéficiaires pendant toute la durée du programme par le biais du DPG.

## **IV. APPUI DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE**

### **4.1. Lien avec la stratégie de la Banque**

4.1.1 L'EGGSP proposé s'inscrit dans la droite ligne du pilier II du DSP actualisé de la Banque pour l'Égypte (2015-2021), qui promeut notamment une gouvernance axée sur plus de transparence, d'efficacité et d'équité, et une participation accrue du secteur privé. L'EGGSP appuiera également les réformes politiques au sein de la structure institutionnelle et de gouvernance des institutions énergétiques du secteur public, ce qui permettra d'obtenir les résultats du pilier II du DSP axés sur l'amélioration de l'efficacité, la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques, ainsi que du climat des affaires.

4.1.2 En tant qu'opération d'appui budgétaire sectoriel qui encourage l'accroissement des investissements du secteur privé dans le secteur de l'électricité, l'EGGSP contribuera à la réalisation des volets « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » et « Industrialiser l'Afrique » des « High 5 ». Il cadre également avec les principales priorités de la Stratégie décennale de la Banque, notamment la promotion d'une croissance verte, et avec le Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique (2016-2025) visant à aider les gouvernements africains à renforcer la politique et les réglementations sur l'énergie, et la gouvernance sectorielle. Il concorde en outre avec la Politique du secteur de l'énergie de la Banque (2012) visant à aider les PMR à mettre en place un secteur de l'énergie viable aux plans social, économique et environnemental.

4.1.3 L'EGGSP a été conçu pour promouvoir principalement les objectifs de l'ISES du pays dans le cadre de la SDS. À cet égard, le programme appuie la réalisation des buts interdépendants de l'ISES à savoir : assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique en renforçant la viabilité du secteur, améliorer la gouvernance du secteur et promouvoir la concurrence.

Tableau 2 : Corrélation entre l'ISES/SDS, le DSP et l'EGGSP

ISES/SDS	DSP de l'Égypte (2015-2021)	EGGSP
<p><u>Objectif sectoriel :</u></p> <p>Un secteur de l'énergie qui soit viable et fiable pour permettre de soutenir le développement socioéconomique et continuer de stimuler l'économie.</p>	<p><u>Objectifs stratégiques :</u></p> <p>i) Asseoir une croissance qui soit forte et bien diversifiée, créatrice d'emplois et d'une valeur ajoutée plus élevée ; et</p> <p>ii) Promouvoir la justice et l'inclusion sociales tout en assurant une gestion macroéconomique solide.</p>	<p><u>Objectif stratégique :</u></p> <p>Le programme vise principalement à promouvoir un secteur de l'électricité viable, compétitif et diversifié propre à assurer la sécurité de l'approvisionnement et à soutenir la croissance verte.</p>
<p><u>Priorités :</u></p> <p>i) Assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie</p> <p>ii) Assurer la viabilité</p> <p>(iii) Améliorer la gouvernance institutionnelle et d'entreprise</p> <p>(iv) Renforcer la compétitivité des marchés et les réglementations</p>	<p><u>Priorités/Piliers :</u></p> <p>Pilier II : Gouvernance axée sur plus de transparence, d'efficacité et d'équité et participation accrue du secteur.</p>	<p><u>Composantes du programme :</u></p> <p>(i) Améliorer la viabilité financière, la gouvernance et la compétitivité du secteur de l'électricité ; et</p> <p>(ii) Promouvoir l'énergie verte et l'efficacité énergétique (et atténuer ainsi le changement climatique).</p>

## 4.2. Satisfacation des critères d'éligibilité

4.2.1 L'Égypte satisfait tous les critères d'éligibilité de la Banque en matière d'opérations d'appui aux réformes. En termes d'**engagement gouvernemental**, le gouvernement a prouvé son ferme engagement à mettre en œuvre son programme de réformes économiques, qui comprend une composante clé portant sur les réformes du secteur de l'énergie. Les réformes du secteur de l'énergie sont sous-tendues par les objectifs interdépendants de l'ISES visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie par le renforcement de la viabilité, la gouvernance et la concurrence. L'Égypte a rétabli la **stabilité politique** en élisant un nouveau parlement en 2015 et le Président Abdel Fattah El-Sisi par deux fois, d'abord en 2014, puis en 2018. S'agissant du **cadre macroéconomique**, l'Égypte a mis en œuvre avec succès le programme EFF du FMI, intégralement décaissé. En termes d'**évaluation du risque fiduciaire**, l'ERFP actualisée pour l'Égypte conclut qu'il existe un risque fiduciaire résiduel substantiel dans l'ensemble. Toutefois, le risque est modéré en ce qui concerne certains sous-systèmes, notamment la préparation budgétaire, les contrôles ex ante des dépenses, et l'audit externe (voir l'annexe technique II). Le programme en cours s'attaque à certains des risques fiduciaires identifiés au niveau du secteur de l'électricité. D'une manière générale, il existe une bonne harmonisation entre les partenaires au développement (PD) qui soutiennent activement le secteur de l'énergie en Égypte. Concrètement, l'EGGSP est pleinement harmonisé entre la Banque, l'AFD et la JICA. Se référer à l'annexe technique I pour plus de détails sur les critères d'éligibilité.

## 4.3. Collaboration et coordination avec les autres partenaires

4.3.1 L'EGGSP est actuellement coordonné avec plusieurs PD dont il complétera les interventions, notamment le programme EEF du FMI récemment achevé, qui comprend des mesures de politique énergétique axées sur la rationalisation des subventions énergétiques et la restructuration institutionnelle des sociétés nationales d'électricité. Il complétera par ailleurs le Programme d'appui à la politique du secteur de l'énergie (ESPSP) de l'UE en cours, d'un coût de 60 millions d'euros, qui vise à améliorer la politique et le cadre réglementaire du secteur de l'énergie, ainsi que la transparence et la performance financière du secteur, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le but de l'EGGSP, qui consiste à accroître les investissements du secteur privé dans le secteur de l'électricité, concorde avec la récente opération d'appui budgétaire d'un milliard de dollars US de la Banque mondiale qui vise à faciliter l'inclusion financière et le développement du secteur privé. Enfin, la Banque a collaboré conjointement avec l'AFD et la JICA sur le développement de l'EGGSP après que celles-ci ont rejoint le



programme en qualité de co-financiers du programme en utilisant la même matrice de politique, et cette collaboration se poursuivra durant la mise en œuvre, y compris en entreprenant des supervisions conjointes et l'évaluation du programme à l'achèvement.

4.3.2 Le Groupe énergie et environnement (DPG-EE) représente le cadre formel de coordination des PD intervenant dans le secteur de l'énergie en Égypte. Le DPG tient des réunions semestrielles avec le gouvernement pour discuter des questions sectorielles d'intérêt mutuel, et harmoniser les interventions des PD pour parvenir à une synergie et un impact accru sur le développement.

#### 4.4. Liens avec d'autres opérations de la Banque

4.4.1 À fin septembre 2019, le portefeuille de la Banque en Égypte comptait 26 opérations (y compris les nouvelles approbations), pour un engagement total de 1,77 milliard d'euros. La répartition sectorielle est la suivante : OAP multisectorielles (62 %), énergie (29 %), alimentation en eau et assainissement (6 %), agriculture (2 %) et autres (finance, social et transport). La performance du portefeuille de la Banque en Égypte est jugée satisfaisante, avec un décaissement cumulé de 90 %. En septembre 2019, seuls trois projets avaient été signalés pour lenteur de décaissement (deux dons) et de passation des marchés. Le portefeuille dans son ensemble ne compte qu'un don pour assistance technique dont les conditions préalables au premier décaissement ne sont pas encore remplies. L'on ne relève par ailleurs aucun retard concernant les rapports d'achèvement de projets.

4.4.2 L'EGGSP complétera d'autres opérations de la Banque en Égypte, notamment des opérations récemment achevées et en cours. En premier lieu, l'EGGSP assurera la viabilité des réformes énergétiques soutenues par l'EGESP. En améliorant la situation financière de la société nationale d'électricité, il permettra une meilleure couverture des coûts d'exploitation et d'entretien des projets de production d'électricité qui bénéficient du soutien de la Banque en Égypte<sup>6</sup> en vue de sécuriser ces investissements financiers et d'obtenir les résultats visés. La société nationale disposera également de liquidités plus conséquentes qui lui permettront d'honorer les factures de l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants d'électricité, y compris les trois projets financés par la Banque à Benban dans le cadre du programme FiT. L'EGGSP ouvrira la voie à l'intensification des investissements privés dans les énergies renouvelables, ce qui offrira à la Banque des opportunités plus favorables d'investissement dans les opérations du secteur privé dans le pays.

4.4.3 La conception de l'EGGSP prend en compte les principales leçons tirées de l'EGGSP de la Banque et de l'évaluation indépendante des opérations à l'appui de réformes, réalisées par la Banque (IDEV, 2018) à travers les mesures suivantes : i) assurer l'appropriation des réformes par le pays pour permettre la mise en œuvre réussie et rapide du programme ; ii) adopter une approche-programme afin de maintenir un dialogue sur les politiques ; et iii) centrer le cadre du programme sur un secteur dans lequel la Banque possède un avantage comparatif, pour plus d'efficacité.

*Tableau 3 : Leçons tirées des précédentes interventions de la Banque dans le pays*

Principales leçons tirées	Mesure adoptée dans le sens de la prise en compte des leçons dans l'EGGSP
L'appropriation du programme de réformes par le pays est essentielle pour en assurer la mise en œuvre réussie et rapide.	À l'instar de l'EGESP, l'EGGSP soutiendra le programme de réformes économiques « maison » du Gouvernement égyptien, tel qu'initialement conçu et piloté par le gouvernement en 2014, et révisé au besoin en fonction de l'évolution du contexte macro et socio-économique.
L'adoption d'une approche-programme pour les opérations d'appui aux réformes est plus propice à un dialogue soutenu entre la Banque et le gouvernement que ne le sont les opérations ponctuelles.	L'EGGSP a été conçu sous forme d'opération ABS programmatique sur deux ans pour permettre à la Banque d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des réformes visées et de maintenir avec lui un dialogue politique solide avec le gouvernement, tout en s'assurant que les tranches ne soient pas trop minimes pour fournir les ressources financières requises par le pays.

<sup>6</sup> Y compris les centrales électriques d'Ain El-Sokhna et de Suez d'une capacité de croissance de 1950 MW

Des opérations d'appui aux réformes de trop grande envergure pourraient s'avérer moins efficaces que des opérations plus circonscrites.	L'EGGSP met l'accent sur le secteur de l'électricité pour permettre à la Banque d'accompagner le gouvernement dans l'approfondissement des réformes dans ce secteur particulier, qui constitue un volet essentiel du programme général de réformes.
---	---

#### **4.5. Études analytiques qui sous-tendent les opérations d'appui aux réformes**

4.5.1 Une idée générale de la manière dont le Gouvernement égyptien souhaite redéfinir son secteur de l'énergie a été exposée plus tôt, en 2015, dans un livre blanc intitulé « Energizing Egypt (Alimenter l'Égypte en électricité) ». Il présente une esquisse de la vision du gouvernement pour le secteur de l'énergie, telle que décrite dans les principales orientations politiques que le gouvernement devrait adopter entre 2015-2019 pour matérialiser cette vision. L'ISES a été adoptée ultérieurement, en 2016, aux fins d'opérationnaliser la vision. Ces deux documents du gouvernement servent de fondements pour la formulation des programmes du secteur de l'énergie, notamment le programme devant bénéficier de l'appui de l'EGGSP. En outre, différents volets de l'étude analytique ont été préparés avec l'appui des PD afin de mieux guider et soutenir le processus de réformes. Il s'agit, entre autres, de revoir les besoins et de proposer des options pour le développement institutionnel et la restructuration du secteur de l'énergie, et de définir des voies pour la consolidation de la viabilité financière de la société d'électricité. L'EGGSP a par ailleurs été guidé par les rapports pays du FMI au titre de l'EFF. Il a en outre été appuyé par l'Évaluation indépendante des opérations d'appui budgétaire (2012-2017) de la Banque, qui inclut l'EGESP mis en œuvre en Égypte, et par le diagnostic du secteur de l'énergie entrepris par la Banque en préparation à la participation de l'Égypte à la première édition du Marché de l'énergie en Afrique qui s'est tenu en juillet 2018. Ce diagnostic a été étayé par les EES de la Banque sur la Réforme des subventions énergétiques et le développement de l'énergie propre en Égypte.

## **V. LE PROGRAMME PROPOSÉ**

### **5.1. Objectif et finalité du programme**

5.1.1 L'EGGSP appuiera les efforts que déploie le gouvernement en vue d'approfondir et de consolider les réformes actuellement en cours dans le secteur de l'énergie, en mettant l'accent sur le secteur de l'électricité. Dans la droite ligne de l'ISES, le programme vise principalement à promouvoir un secteur de l'électricité viable, compétitif et diversifié en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et de soutenir la croissance verte. Le but de l'EGGSP consiste à soutenir les réformes dans deux principaux domaines critiques, notamment : i) restructurer le secteur de l'électricité en vue de renforcer sa viabilité financière, et améliorer sa gouvernance et sa compétitivité ; et ii) promouvoir l'énergie propre et l'efficacité énergétique en vue d'atténuer le changement climatique et favoriser la croissance verte.

### **5.2. Composantes du programme**

5.2.1. L'EGGSP comprend deux composantes qui ont été choisies sur la base des priorités actuelles pour les prochaines étapes du programme de réforme du secteur de l'électricité. Les deux composantes sont complémentaires, améliorant la situation financière et la compétitivité du secteur de l'électricité afin d'inciter davantage le secteur privé à investir dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique afin de promouvoir l'atténuation du changement climatique, une croissance verte et durable.

5.2.2. **Défis et contraintes** : les subventions dégressives et inefficaces de l'électricité pèsent de plus en plus sur le budget de l'État et privent d'autres secteurs de ressources précieuses. La forte subvention des tarifs aux consommateurs a une incidence négative sur la santé financière du secteur de l'électricité et encourage la mauvaise utilisation de l'énergie, ce qui accroît davantage la demande d'énergie, et impose dès lors des investissements d'envergure dans de nouvelles infrastructures. La société nationale d'électricité — EEHC — et ses filiales, ainsi que la NREA sont en proie à des difficultés financières dues à une insuffisance de recettes pour couvrir leurs coûts de fonctionnement, et a fortiori soutenir de nouveaux investissements. Cela menace la viabilité de leurs opérations et de leurs actifs, et les contraint à emprunter pour combler le déficit ou à accumuler des arriérés. Par exemple, la société d'électricité doit environ 40 milliards de livres égyptiennes à la National Investment Bank (NIB). La situation financière précaire des principales institutions d'électricité constitue également un obstacle incontestable à l'engagement du secteur privé car il faut actuellement des garanties souveraines additionnelles pour appuyer les contrats signés avec le secteur privé. La mauvaise gouvernance et le manque de transparence qui caractérisent le secteur sont des facteurs qui découragent de surcroît l'engagement du secteur privé et la compétitivité. Par exemple, les règlements actuels de la société d'électricité sur la passation des marchés ne reflètent pas les meilleures pratiques internationales qui garantissent la transparence et l'efficacité.

5.2.3. **Mesures prises récemment par le gouvernement** : le programme de réformes économiques et énergétiques lancé par le Gouvernement égyptien en 2014 comprenait une politique ambitieuse sur la rationalisation des subventions énergétiques. Dans le secteur de l'électricité, le Gouvernement égyptien a annoncé et lancé en juillet 2014, la mise en œuvre d'un plan quinquennal de réforme tarifaire. Ce plan a été amendé ultérieurement à l'effet de le prolonger de trois autres années pour tenir compte de l'impact de la forte dévaluation de la livre égyptienne due au flottement du taux de change en novembre 2016. La mise en œuvre de ce plan se poursuit de façon cohérente, le gouvernement ayant procédé, de 2014 à 2018, à cinq révisions annuelles consécutives du tarif de l'électricité, avec une hausse tarifaire moyenne de 30 %, 40 % et 36 % en 2016, 2017 et 2018. Ainsi, le tarif moyen actuel reflète environ 80 % des coûts. Cela a permis de maintenir l'allocation pour les subventions énergétiques dans le budget de l'État à 3,5 % du PIB au cours de l'exercice 2017/18 (contre 6,6 % pour l'exercice 2013/14) et à dégager des ressources pour les dépenses sociales pressantes. Cela a également ouvert la voie à une amélioration de la performance financière des institutions publiques d'électricité. Il y a lieu, malgré ces progrès, de mener la réforme tarifaire jusqu'à son terme pour parvenir à un recouvrement total des coûts et garantir ainsi la solidité et la viabilité financières du secteur, et dégager des ressources additionnelles pour atteindre les niveaux de dépenses sociales visés dans la Constitution de 2014. Pour améliorer la transparence sectorielle et la gouvernance d'entreprise, le Gouvernement égyptien a publié en septembre 2018 le premier rapport consolidé sur la performance financière de plusieurs sociétés d'État, notamment celles du secteur de l'énergie, et il envisage de continuer d'en faire autant annuellement. La société d'électricité et ses filiales ont récemment mis en place des unités d'audit interne indépendants qui relèveront directement des conseils d'administration. Une nouvelle Loi sur la passation des marchés publics a été publiée en 2018, laquelle introduit un certain nombre d'options de modernisation conformes aux meilleures pratiques internationales.



5.2.4. **Activités du programme** : l'EGGSP accompagnera le gouvernement dans la restructuration du secteur de l'électricité pour la rendre encore plus viable financièrement et améliorer sa gouvernance. Il soutiendra : i) la poursuite des efforts déployés par le gouvernement en vue de rationaliser les tarifs d'électricité dans le sens d'un recouvrement des coûts, par la publication, par le ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables (MoERE) de la sixième révision tarifaire entrée en vigueur en juillet 2019 ; ii) la conclusion, entre la NREA et la Société égyptienne de transport de l'électricité (EETC) d'une part, et la NREA et Banque nationale d'investissement (NIB) d'autre part, de deux accords bilatéraux pour le paiement par l'EETC à la NREA, de tous les impayés liés aux ventes d'énergie par la première à la deuxième, et l'établissement, par la même occasion, de nouvelles échéances de remboursement de la dette de la NREA à la NIB, ce qui améliorera les situations financières tant de la NREA que de l'EETC ; iii) l'attribution réussie et par voie de compétition, de trois contrats de marchés au secteur privé par l'EEHC, pour l'E&M des centrales de production de 14,4 GW appartenant à la société de distribution, en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation de services et d'approfondir l'engagement du secteur privé ; et iv) l'approbation par le Conseil d'administration de l'EEHC des réglementations et procédures révisées de passation des marchés de l'entreprise aux fins de les aligner sur les meilleures pratiques internationales, ce qui constituera un pas vers une nouvelle amélioration de la gouvernance d'entreprise et de la compétitivité.

5.2.5. **La deuxième phase de la série programmatique** soutiendra d'autres actions à l'appui des réformes ayant les mêmes objectifs, à savoir d'une façon indicative : i) la poursuite du processus de rationalisation des tarifs d'électricité en vue d'un recouvrement des coûts, par la publication, par le MoERE de la septième révision tarifaire qui entrera en vigueur en juillet 2020 ; ii) l'approbation, par le Conseil d'administration d'Egypt ERA, d'une conception actualisée du marché de l'électricité sous-tendue par des outils de simulation des marchés acquis par l'Egypt ERA, une nouvelle étape dans la transition vers un marché de l'électricité compétitif et la promotion d'un engagement accru du secteur privé ; et iii) la publication par l'EEHC des règlements d'application pour les réglementations et procédures révisées de passation des marchés de la société, et la mise en place par l'EEHC de programmes de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre efficace des règlements révisés

5.2.6. **Résultats escomptés** : cette composante devrait aboutir au renforcement de la viabilité du secteur de l'électricité et accroître sa résilience face aux crises telles que celle du COVID-19 par la révision des tarifs de l'électricité de manière à ce qu'ils reflètent parfaitement les coûts; à l'amélioration de la position financière de la NREA par le recouvrement auprès de l'EETC de l'intégralité des impayés, et le rééchelonnement, en conséquence, de sa dette à la NIB. Cette composante conduira par ailleurs à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et de la compétitivité de l'EEHC, ce qui devrait permettre de réaliser des économies de coût sur les nouveaux investissements. Elle permettra aussi d'opérationnaliser la Loi sur l'électricité de 2015 par la prise de mesures visant la mise en place d'un marché de l'électricité concurrentiel afin de favoriser davantage l'engagement du secteur privé.

### *Composante II : Promouvoir une économie verte et l'efficacité énergétique*

5.2.7. **Défis et contraintes** : la forte dépendance de l'Égypte à l'égard des combustibles fossiles est un obstacle manifeste à la lutte contre le changement climatique et à la promotion d'une croissance verte. L'énergie propre, qui inclut les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, a longtemps été défavorisée par les généreuses subventions dont bénéficient les combustibles fossiles. La mauvaise situation financière de la société d'électricité, (principal acheteur) due aux faibles niveaux des tarifs a davantage découragé l'investissement privé dans l'énergie propre. De fait, l'Égypte ne pourra pas atteindre la cible initiale de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020. Cette cible a donc été repoussée à 2022, mais, pour l'atteindre, les efforts doivent demeurer concentrés. Si le marché des grands IPP est florissant, les marchés des petits systèmes solaires PV (moins de 20 MW) et des accords d'achat d'électricité (PPA) privés<sup>7</sup> n'ont pas encore décollé. Le potentiel pour ces deux marchés, estimé à 5000 MW environ, est cependant excellent. Si ces deux marchés sont suffisamment dopés et leurs cadres réglementaires correctement établis, ils devraient enregistrer un succès similaire à celui du marché des grands IPP. Ils permettront en outre d'atteindre la cible de 20 % d'ER d'ici à 2022. De même, l'Égypte ne possède

<sup>7</sup> Les PPA conclus entre des producteurs privés d'électricité (généralement des ER à petite échelle) et des consommateurs privés (c.-à-d. privé à privé).

actuellement aucun marché viable pour l'efficacité énergétique (EE) du fait de l'inexistence d'un plan national spécifique pour la promotion de l'EE ; de l'inexistence d'un dispositif institutionnel dédié, chargé de coordonner, élaborer et mettre en œuvre des programmes EE ; et de l'inexistence d'un mécanisme de financement dédié pour les projets EE. Il y a lieu, par ailleurs, de renforcer le respect des dispositions de la Loi sur l'électricité de 2005, relatives à l'EE. Cette loi impose aux sociétés de distribution d'électricité qu'elles élaborent et mettent en œuvre des plans d'action pour l'EE ; que ceux-ci soient examinés, approuvés et fassent l'objet d'un suivi annuel par Egypt ERA. À ce jour, le nombre de sociétés de distribution ayant commencé à se conformer à cette disposition est très faible du fait d'un manque de capacité et de savoir-faire.

**5.2.8. Actions récentes du gouvernement :** Pour stimuler les investissements tant attendus du secteur privé dans les énergies renouvelables, le gouvernement a publié en 2014 une nouvelle loi sur l'EE accompagnée d'un tarif de subventionnement (FiT). Le but, en ce qui concerne le programme FiT, est d'attirer 4300 MW d'énergie éolienne et d'énergie solaire PV, soit 4 000 MW produits par les grands projets (entre 20-50 MW) ; et 300 MW par de petits projets (moins de 20 MW). Le programme FiT a été couronné de succès dans le segment à grande échelle, en particulier le solaire photovoltaïque, où quelques 32 IPP comprenant des développeurs nationaux et internationaux ont investi près de 2,0 milliards USD au total sur 1 465 MW de projets photovoltaïques à grande échelle dans le parc de Benban<sup>8</sup>. S'agissant par ailleurs du volet « petits IPP », la réglementation relative aux systèmes de facturation nette, publiée en 2013, a été révisée à plusieurs reprises pour pallier aux problèmes de réglementation et de financement et permettre d'atteindre l'objectif de 125 MW de systèmes PV de moins de 500 kW, et de 100 MW de systèmes PV de plus de 500 kW, en plus des 75 MW déjà installés. Ces projets devraient être mis en œuvre essentiellement par le biais du système de facturation nette, restent confrontés à plusieurs défis liés aux restrictions réglementaires et à la faiblesse de financement. En ce qui concerne les EE, le gouvernement a élaboré un Plan d'action pour l'énergie durable, incluant le deuxième Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (NEEAP II), qui prévoit différentes activités et programmes nationaux traitant de questions de normes, d'étiquetage, de codes d'efficacité énergétique pour les bâtiments, et la promotion de technologies efficaces dans les secteurs résidentiel, industriel, public et commercial. Le DSP actualisé pour l'Égypte (2015-2021) souligne la nécessité pour la Banque de collaborer avec le Gouvernement égyptien et le secteur privé en vue d'accélérer leur réponse au changement climatique et de promouvoir la croissance verte.

**5.2.9. Activités du programme :** Cette composante de l'EGGSP soutiendra les mesures politiques visant à stimuler davantage le marché des petits systèmes solaires PV et à accorder plus d'importance à l'EE en la considérant comme une priorité essentielle du programme de développement durable du gouvernement, notamment par : i) la publication par Egypt ERA de la circulaire No. 3 sur la révision des règlements du Système de facturation nette qui vise l'extension de l'éligibilité aux clients alimentés par des centrales PV de tierces parties. Cette révision élargira le marché du Système de facturation nette par la création d'un nouveau modèle d'affaires qui n'imposera pas aux promoteurs de petites centrales PV d'être des consommateurs d'énergie, comme le stipulaient les règlements initiaux, ce qui prend en compte une multitude d'applications industrielles, avec des industries consommatrices d'énergie par définition, qui ne sont pas nécessairement disposées à s'engager dans l'activité de production énergétique ; ii) l'approbation par le gouvernement du Plan d'action pour l'énergie durable, incluant le deuxième Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (NEEAP II) qui sert de cadre général pour la détermination des objectifs, buts et programmes potentiels du pays en matière d'EE et la définition du cadre institutionnel et des mécanismes de financement nécessaires à la mise en œuvre ; iii) la publication par le gouvernement d'un décret visant la formation d'un Comité permanent pour l'efficacité énergétique pour servir de fondement à la mise en place d'un dispositif institutionnel dédié à la promotion et la coordination des questions liées à l'EE au niveau national, conformément au NEEAP II ; et iv) l'approbation par Egypt ERA des plans 2019 d'action pour l'efficacité énergétique de deux des neuf principales sociétés de distribution électrique afin de lancer l'opérationnalisation des dispositions EE de la Loi sur l'électricité de 2015 et de traduire les objectifs de l'EE au niveau national en actions au niveau régional des juridictions géographiques des sociétés de distribution.

**5.2.10. La deuxième phase de la série programmatique** soutiendra : i) l'approbation par le Conseil d'administration d'Egypt ERA de contrats-cadres pour les PPA privés afin de contribuer à la mise en place

---

<sup>8</sup> Le plus grand en Afrique, et parmi les plus grands au monde

d'un ensemble de règlements et de documents contractuels et permettre ainsi à ce marché de prospérer; ii) la formation d'unités EE au sein des ministères du Pétrole, du Transport, de l'Habitat, de l'Éducation et du Développement local en vue de compléter le dispositif institutionnel qui sera chargé de la mise en œuvre des programmes sur l'efficacité énergétique, comme souligné dans le NEEAP II; et iii) l'approbation par le Conseil d'administration d'Égypte ERA des règles et procédures de soumission et d'approbation des plans d'action pour l'efficacité énergétique par les sociétés de distribution de l'électricité afin d'aider l'ensemble des neuf sociétés de distribution à simplifier le processus de mise en conformité aux dispositions EE de la Loi sur l'électricité de 2015, ce qui conduira à l'amélioration de l'efficacité énergétique côté demande, dans un double intérêt, celui des consommateurs par la baisse de leur facture d'énergie, et celui des sociétés de distribution par la baisse des investissements dans de nouvelles infrastructures.

5.2.11. **Résultats escomptés :** cette composante de l'EGGSP contribuera au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement électrique à travers un mix énergétique plus vert, en soutenant les efforts que déploie le gouvernement pour simuler l'investissement privé dans l'énergie propre par la relance des marchés sous-développés de petits systèmes solaires PV et les PPA privés. Il s'attaquera aux principaux obstacles à l'efficacité énergétique, en mettant notamment en place le dispositif institutionnel si nécessaire pour promouvoir l'efficacité énergétique au niveau national.

### 5.3. Dialogue sur les réformes

5.3.1 Le dialogue sur les politiques entre la Banque et le Gouvernement égyptien autour de l'EGGSP a commencé juste après l'achèvement réussi, en 2018, du précédent EGGSP, sur lequel il s'est appuyé. À travers l'EGGSP, la Banque envisage particulièrement d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des nouvelles politiques sur l'efficacité énergétique, notamment la mise en place d'un programme national sur l'efficacité énergétique sur la base des priorités identifiées, puis de soutenir son exécution en partageant les expériences tirées de programmes similaires menés à bonne fin dans la région, en Tunisie par exemple. La Banque continuera également d'œuvrer de concert avec l'Égypte, à l'intégration du pays dans le classement de l'Indice de réglementation de l'électricité (voir l'annexe technique IV pour plus d'informations). Le dialogue sur les politiques sera conduit pleinement en harmonie avec les partenaires au développement, au sein desquels le COEG jouera un rôle prépondérant. La Banque s'emploiera à mobiliser des ressources, internes ou externes, pour l'assistance technique et le renforcement des capacités en vue de soutenir la mise en œuvre des réformes.

### 5.4. Conditions liées au prêt

#### 5.4.1. Actions préliminaires

*Tableau 4 : Actions préliminaires de la Phase I de l'EGGSP (Exercice 2019/2020)*

Actions préliminaires	Situation et preuve requise
<b>Composante I : Renforcer la viabilité financière et la gouvernance du secteur de l'électricité</b>	
Le ministre de l'électricité et des Énergies renouvelables publie un décret sur l'application, à compter de juillet 2019, du sixième ajustement annuel des tarifs d'électricité, dans le cadre du plan quinquennal de réforme tarifaire visé par le Décret No. 1257/2014 du Premier ministre portant sur la réforme de la subvention pour l'énergie, tel qu'amendé ultérieurement au cours du Conseil des ministres en sa session N°. 79 du 22 juin 2017 à l'effet de prolonger le plan de trois autres années, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice 2021/2022.	<b>Situation :</b> Condition remplie <b>Preuve :</b> Copie du décret ministériel sur l'ajustement des tarifs, tel que publié au Journal officiel.

<b>Composante II : Promouvoir l'énergie verte et l'efficacité énergétique</b>	
Egypt ERA publie la Circulaire No. 3 sur la révision des règlements du Système de facturation nette qui vise l'extension de l'éligibilité aux clients alimentés par des centrales solaires PV de tierces parties.	<b>Situation :</b> Condition remplie <b>Preuve :</b> Copie de la Circulaire N°. 3 d'Egypt ERA sur la révision des règlements du Système de facturation nette et copie des licences accordées depuis cette circulaire.
Le Cabinet publie un décret visant la formation d'un Comité permanent pour l'efficacité énergétique comme préconisé par le NEEAP II.	<b>Situation :</b> Condition remplie <b>Preuve :</b> Copie du décret ministériel visant la formation du Comité permanent pour l'efficacité énergétique, portant la signature du Premier ministre
Egypt ERA approuve les plans 2019 d'action pour l'efficacité énergétique d'au moins deux sociétés de distribution d'électricité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'électricité de 2015.	<b>Situation :</b> Condition remplie <b>Preuve :</b> Copies des lettres d'Egypt ERA à au moins deux sociétés de distribution d'électricité, confirmant l'approbation de leurs plans d'action pour l'efficacité énergétique.

## 5.4.2. Déclencheurs

*Tableau 5 : Déclencheurs de la Phase II de l'EGGSP (Exercice 2020/2021)*

<b>Déclencheurs</b>	<b>Preuve requise</b>
<b>Composante I : Améliorer la viabilité financière et la gouvernance du secteur de l'électricité</b>	
Le ministre de l'électricité et des Énergies renouvelables publie un décret sur l'application, à compter de juillet 2019, du septième ajustement annuel des tarifs d'électricité, dans le cadre du plan quinquennal de réforme tarifaire visé par le Décret No. 1257/2014 du Premier ministre portant sur la réforme de la subvention pour l'énergie, tel qu'amendé ultérieurement au cours du Conseil des ministres en sa session N°. 79 du 22 juin 2017 à l'effet de prolonger le plan de trois autres années, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice 2021/2022.	<b>Preuve :</b> Copie du décret ministériel sur l'ajustement des tarifs
Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve la conception actualisée du marché du secteur de l'électricité, soutenue par des outils de simulation du marché, en préparation du passage à un marché de libre concurrence.	<b>Preuve :</b> Copie de la décision du Conseil d'administration d'Egypt ERA approuvant la conception actualisée du marché de l'électricité
L'EEHC publie les règlements d'application des réglementations et procédures révisées de passation des marchés.	<b>Preuve :</b> Copie des règlements d'application des réglementations et procédures révisées de passation des marchés.
<b>Composante II : Promouvoir l'énergie verte et l'efficacité énergétique</b>	
Le Conseil d'administration approuve les contrats-cadres pour les PPA privés.	<b>Preuve :</b> Copie de la décision du Conseil d'administration d'Egypt ERA et contrats-cadres
Des unités pour l'efficacité énergétique sont formées au sein des ministères du Pétrole, du Transport, de l'Habitat, de l'Éducation et du Développement local en vue de compléter le dispositif pour l'efficacité énergétique, comme mentionné dans le NEEAP II.	<b>Preuve :</b> Copie des lettres des ministères concernées avec mention des nominations de leurs unités pour l'efficacité énergétique.
Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve les règles et procédures de soumission et d'approbation des plans d'action pour l'efficacité énergétique par les sociétés de distribution de l'électricité, conformément à la Loi sur l'électricité de 2015.	<b>Preuve :</b> Copie de la décision du Conseil d'administration d'Egypt ERA.

## 5.5. Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité

5.5.1 La conception de l'EGGSP prend en compte les principes de bonne pratique en matière de conditionnalité. Dans ce sens, les réformes devant être soutenues par le programme sont entièrement basées sur les priorités du Gouvernement égyptien pour le secteur de l'énergie afin d'assurer l'appropriation et l'engagement. La matrice des politiques découle totalement du programme de réforme du gouvernement pour le secteur, comme confirmé dans sa Lettre de politique de développement sectoriel (Annexe 1). Cette matrice met l'accent sur les actions qui s'avèrent essentielles pour atteindre les résultats et la finalité de l'EGGSP. Une parfaite coordination a été établie avec les partenaires au développement concernant le programme afin que tout se déroule dans l'harmonie.

## 5.6. Besoins en financement et modalités

5.6.1 Les besoins de financement révisés après COVID-19 sont estimés à 8,1 milliards USD pour l'exercice 2019/20. Le gouvernement mobilisera des financements par le biais d'emprunts intérieurs équivalant à 5,92 milliards USD et d'emprunts internationaux (2,18 milliards USD). Le prêt de la BAD pour la phase I du EGGSP d'un montant de 225 millions d'euros représentera 11,4% du financement extérieur.

5.6.2 Le Gouvernement égyptien envisage de diversifier son financement en empruntant auprès d'institutions financières internationales, sur le marché bancaire intérieur et sur les marchés internationaux. Le gouvernement mobilise les IFI afin de réduire les futures obligations en matière de service de la dette à travers des prêts assortis de différés d'amortissement qui permettent au pouvoir de disposer de la latitude financière nécessaire pour engranger les fruits des réformes engagées. En contractant des emprunts sur le marché bancaire local, le gouvernement sera moins tributaire d'une dette souveraine en devises plus élevée, qui crée une asymétrie de devises au niveau de l'État, et accroît de ce fait l'impact négatif potentiel de la dépréciation du taux de change sur la situation budgétaire. Cela étant, le pays pourrait tirer parti de l'amélioration de sa note de crédit pour mobiliser des ressources externes à des conditions favorables.

Tableau 6 : Besoins en financement prévisionnels et sources (milliard USD)

Exercice		2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
			Prél.	Prévisionnels	
A	Total des revenus et dons <i>Dont : dons (hormis l'appui budgétaire)</i>	18,4 0	17,9 0	17 0	17,6 0
B	Total des dépenses et prêts nets <i>Dont : Paiement des intérêts</i> <i>Dont : Dépenses d'investissement</i>	28,0 9,9 2,5	26,1 10,1 2,7	25,1 8,7 2,8	25 8 2,9
C	<b>Solde global (base trésorerie) (A + B)</b>	<b>-9,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,4</b>
D	Arriérés accumulés	0	0	0	0
E	<b>Solde global (base engagement) (- C + D)</b>	<b>-9,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,4</b>
F	Financement extérieur (net – moins Banque)	4,2	2,3	0	0
G	Financement intérieur (net)	4,9	5,9	5,92	4,52
H	Contribution de la Banque	0,5	0	0,25	0,25
I	<b>Financement (F + G+H)</b>	<b>9,6</b>	<b>8,3</b>	<b>6,17</b>	<b>4,77</b>
J	<b>Déficit de financement (- E — H), financé par :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,93</b>	<b>2,63</b>
K	AFD			0,082	0,082
L	JICA			0,25	0,25
M	Autres (dont FMI)			1,60	2,3
O	<b>Déficit de financement résiduel (I – J – K – L)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.7. Application de la politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dette non concessionnelle

5.7.1 La Politique du Groupe de la Banque sur l'accumulation de dettes non concessionnelles ne s'applique qu'aux pays FAD et ne s'applique donc pas à l'Égypte en tant que pays BAD.



## **VI. MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION**

### **6.1. Bénéficiaires du programme**

6.1.1 L'EGGSP bénéficiera à la population égyptienne, notamment aux plus vulnérables, du fait de l'augmentation des allocations sociales, y compris pour faire face au COVID-19, qui résultera de l'utilisation de l'enveloppe financière libérée grâce aux réformes soutenues par le programme. De plus, l'accès à l'électricité étant quasi-universel en Égypte, la population bénéficiera d'une meilleure prestation et fiabilité des services d'électricité. La promotion de l'efficacité énergétique à travers l'EGGSP permettra non seulement au pays de faire un meilleur usage de ses ressources naturelles, mais également aux consommateurs de réduire leurs dépenses énergétiques. Les industries, notamment les PME, devraient aussi bénéficier de l'intensification de la concurrence dans le secteur de l'énergie, ce qui leur permettra d'améliorer leurs avantages comparatifs. Le gouvernement égyptien tirera parti de l'EGGSP à travers le soutien qu'apportera le programme à la poursuite et à l'approfondissement du programme global de réformes économiques mis en place par le pays pour promouvoir le développement durable et la croissance verte. Le programme bénéficiera au ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables (MoERE) et aux sociétés nationales d'électricité (EEHC et EETC), à la NREA et à Egypt ERA en ce sens qu'il améliorera leurs situations financières, instaurera une meilleure gouvernance et accroîtra l'efficacité des opérations.

### **6.2. Impact sur le genre, les personnes démunies et les groupes vulnérables**

6.2.1 Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 sur les personnes vulnérables sont désastreuses. Les petites entreprises et les travailleurs indépendants, y compris dans le secteur informel, perdent actuellement des clients, et des revenus. Les réformes de politiques prévues dans le cadre de l'EGGSP devraient être bénéfiques pour l'ensemble des groupes sociaux, notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes vulnérables et à faibles revenus. Il est essentiel de poursuivre la rationalisation des subventions énergétiques afin de disposer d'une marge financière qui permettra d'accroître les dépenses sociales, notamment celles relatives aux programmes de protection sociale, ainsi qu'à ceux de santé et d'éducation, qui contribueront, entre autres, à renforcer l'adaptation des populations vulnérables aux impacts du changement climatique. Les faits donnent à penser que les économies réalisées sur les subventions énergétiques ont été en partie dédiées au financement d'initiatives sociales et que les affectations en faveur de ces initiatives ont progressé de 9,2 % au cours de l'exercice 2018/19. Par exemple, les programmes « Takaful » et « Karama » ont largement contribué à éviter que les ménages à faibles revenus, dont 89% sont dirigés par des femmes, ne tombent de 12 % en dessous du seuil de pauvreté, et il a accru la consommation alimentaire de 8,3 %, permettant ainsi d'obtenir de meilleurs résultats en termes de retards de croissance et de malnutrition. Une nouvelle expansion de ces programmes pourrait atténuer l'impact négatif du COVID-19 sur les personnes vulnérables. L'on peut donc envisager que quelque 1,3 million de femmes bénéficieront de l'EGGSP sur le million et demi (1,5 million) de nouveaux bénéficiaires visés par le programme « Takaful ».

6.2.2 Assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie, principalement dans les zones rurales où vivent 52 % de la population dans le besoin, facilitera les conditions de travail et de vie, améliorera les moyens de subsistance des populations, notamment des femmes, tout en améliorant la qualité de vie de façon générale. Sécurité et fiabilité énergétiques sont également essentielles pour le développement des micro et petites entreprises qui, en Égypte, constituent environ 92 % de l'ensemble des établissements économiques, et comptent en leur sein un nombre élevé de femmes et de population active démunies. L'EGGSP facilitera la mise en œuvre des programmes nationaux prévisionnels d'EE qui favoriseront la réduction de la pauvreté par la baisse des factures d'électricité, notamment des familles à faibles revenus. Par ailleurs, la révision des tarifs d'électricité prend en compte la nécessité de protéger les ménages à faibles revenus dont la consommation électrique est inférieure à 200 kWh/mois. Enfin, la promotion d'un mix énergétique plus vert participera à l'autonomisation des jeunes Égyptiens, notamment les femmes, et contribuera à la création de start-ups qui mettent l'accent sur des solutions innovantes pour un développement durable. La croissance verte contribuera à l'amélioration de l'employabilité tant des hommes que des femmes, principalement des jeunes qui sont instruits, parmi lesquels le taux de chômage a atteint 26 %. Selon le système de marqueur du genre de la Banque, l'EGGSP a été classé en catégorie IV, d'autant plus que le programme ne devrait avoir aucun impact négatif sur le genre.

### 6.3. Impact sur l'environnement

6.3.1 L'EGGSP soutiendra principalement des réformes visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour une croissance plus verte et un environnement amélioré pour les affaires. Il n'inclut pas les activités de construction physique. Ainsi, les activités soutenues par cette opération ne sont pas susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement et sur le changement climatique. En conséquence, le programme est classé dans la catégorie 3, qui a été validée le 7 mai 2019 conformément au Système de garanties intégrées (SSI) de la Banque. Sur cette base, il n'est pas nécessaire d'élaborer d'autres études d'évaluation environnementale et sociale pour le programme.

**6.3.2 Changement climatique et croissance verte :** En Égypte, le secteur de l'énergie est le secteur qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre, avec une contribution estimée à 30 % en ce qui concerne le secteur de l'électricité. Il n'est donc pas surprenant que la Contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) du pays, telle que visée dans l'Accord de Paris, identifie des actions de décarbonisation du secteur de l'énergie, axées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'EGGSP est une opération d'appui budgétaire visant à promouvoir une électricité durable et la croissance verte. L'utilisation, dans ce contexte, du Système de sauvegardes climatiques (SSC) pour la classification des risques, ne s'avère donc pas pertinente. Il est toutefois important de souligner le rôle des énergies renouvelables dans la gestion des questions tant d'atténuation que d'adaptation au changement climatique. L'INDC indique que les technologies d'exploitation des énergies renouvelables joueront un rôle très déterminant dans la réduction des émissions de GES, et qu'elles peuvent présenter un certain nombre d'opportunités d'autant plus qu'elle est également axée sur le développement économique durable et équitable, l'accès à l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement en énergie, l'amélioration des moyens de subsistance, et la réduction des impacts sur l'environnement local et sur la santé. Les deux composantes de l'EGGSP s'attaquent à toutes ces questions en soutenant la suppression progressive des subventions énergétiques et en promouvant l'énergie propre pour une croissance verte. L'INDC du pays a mis en exergue des déficits en capacités financières et techniques. Le programme est susceptible de bénéficier d'un appui technique et financier auprès des fonds pour le climat pertinent.

### 6.4. Impact sur les autres domaines

6.4.1 L'EGGSP devrait permettre à l'Égypte de combler son aspiration à devenir un pôle énergétique régional en améliorant la sécurité de l'approvisionnement en énergie et en renforçant la compétitivité du secteur. Le secteur de l'énergie, en tant que pionnier de l'intégration régionale en Égypte, servira de catalyseur pour une intégration plus profonde dans d'autres secteurs à fort potentiel tels que les transports et l'eau, dans l'intérêt des populations de tous les pays participants.

### 6.5. Mise en œuvre, suivi et évaluation

**6.5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre :** la mise en œuvre et la coordination générales de l'EGGSP incombera au ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables (MoERE) tandis que les aspects financiers du programme incomberont au Ministère des Finances. Néanmoins, du fait de l'envergure des réformes politiques devant bénéficier de l'appui du programme, plusieurs autres institutions seront chargées de la mise en œuvre de diverses composantes, à savoir: *Egyptian Electricity Holding Company (EEHC)*, *Egyptian Electricity Transmission Company (EETC)*, *New and Renewable Energy Authority (NREA)*, et *Egyptian Electricity Utilities Consumer Protection Regulatory Agency (Egypt ERA)*. Comme pour d'autres projets financés par la Banque en Égypte, le ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale (MoIIC) sera responsable de la coordination générale des activités du programme et du suivi de ses progrès, et soutiendra le MoERE dans son rôle.

**6.5.2 Suivi et évaluation (S&E):** Étant donné le caractère sectoriel de l'EGGSP, le suivi des progrès du programme et l'évaluation de ses résultats seront du ressort du MoERE. Pour ce faire, le MoERE utilisera les systèmes S&E des institutions sectorielles sous-jacentes, notamment l'EEHC, l'EETC, la NREA et Egypt ERA. Le suivi et l'évaluation du programme seront basés sur les principaux indicateurs mentionnés dans la matrice des politiques de l'EGGSP ainsi que le Cadre logique axé sur les résultats.

**6.5.3** Le COEG suivra de près la mise en œuvre de l'EGGSP à travers des échanges et un dialogue permanents avec le gouvernement et les partenaires au développement. L'évaluation de la deuxième intervention programmatique de l'EGGSP incombera à la Banque, et elle servira également de jalon pour l'évaluation des progrès et réalisations du programme à mi-parcours. La Banque établira conjointement avec le Gouvernement égyptien, un Rapport d'achèvement de projet (RAP) pour l'ensemble de la série programmatique (au terme de l'EGGSP II) afin d'identifier les résultats réellement obtenus et de tirer des leçons utiles pour de futures opérations.

## **6.6. Gestion financière et décaissement**

### **6.6.1. Évaluation du risque fiduciaire du pays (ERFP)**

6.6.1.1 L'ERFP actualisée de la Banque pour l'Égypte montre que les réformes relatives à la GFP progressent bien, la performance générale étant notée « satisfaisant », et les risques connexes notés « modéré ». En effet, au sein du ministère des Finances, toutes les fonctions de GFP sont désormais réunies au sein d'un service unique, spécifiquement chargé des réformes prioritaires. Un certain nombre de mesures de réforme budgétaire importantes sont en cours de conception et d'exécution dans le cadre d'une « approche pilote ». Un service d'audit interne a été créé au sein du ministère des Finances pour améliorer la qualité du système de contrôle de la GFP et de l'exécution budgétaire. L'on assiste à l'introduction progressive du Système d'information sur la gestion des finances publiques (SIGFP) au sein des services comptables du gouvernement. Un comité de lutte contre la corruption, récemment formé, sera bientôt opérationnalisé avec le soutien des partenaires au développement. Cela étant, certaines améliorations sont encore nécessaires, par exemple : l'accélération de la réforme sur la budgétisation à moyen terme et programmatique, et l'introduction de plafonds de dépenses récurrentes et d'investissement dans la circulaire sur le budget adressée aux organismes de gestion des fonds publics, en vue d'un meilleur alignement sur les objectifs stratégiques. L'ERFP recommande donc qu'en Égypte, la Banque utilise pour la mise en œuvre de ses initiatives, certains sous-systèmes nationaux de GFP présentant des risques modérés, tels que la préparation du budget, les contrôles ex ante des dépenses et l'audit externe.

6.6.1.2 Il est pris acte du fait que le gouvernement a annoncé son intention de revoir les législations actuelles de GFP pour permettre de disposer d'un cadre budgétaire à moyen terme, qui définit des plafonds de dépenses pluriannuelles basés sur la classification fonctionnelle des dépenses. Au sein de la majorité des services de comptabilité En Égypte, l'enregistrement des opérations comptables selon la méthode de comptabilité de caisse et l'établissement des informations financières, sont effectués manuellement pour le moment. Dans ce sens, la mise en œuvre de la principale et cruciale réforme de la GFP, qu'est le déploiement en cours du SIGFS; l'abandon de l'utilisation par le Ministère des Finances deux plans comptables en parallèle en utilisant une nouvelle édition d'Oracle Hyperion qui est intégrée au SIGFS mis à jour avec un plan comptable unifié.

### **6.6.2. Gestion financière et dispositions relatives aux décaissements**

6.6.2.1 La gestion financière du programme se fera à l'aide du système de gestion financière du pays. Les fonds de la Banque seront utilisés dans le respect des cadres institutionnels, juridiques et réglementaires de GFP égyptiens qui font actuellement l'objet de réformes.

**6.6.2.3 Dispositions relatives aux décaissements:** les décaissements au titre de l'intervention se feront conformément aux procédures de décaissement de la Banque. Le programme comprendra deux prêts de 225 millions d'euros chacun. Les ressources du prêt seront décaissées par la Banque sur un compte bancaire désigné, en euros, ouvert auprès de la Banque centrale d'Égypte (CBE), qui servira de point de transit ; l'équivalent en EGP sera ensuite viré sur un compte du Trésor public. Le ministère des Finances informera la Banque des montants déposés sur le compte en euros et crédités en EGP sur le système de gestion budgétaire. Le décaissement sera subordonné à l'entrée en vigueur du prêt et à la satisfaction par l'emprunteur des conditions spécifiques préalables au déblocage de la tranche.

6.6.2.4 **Audit:** les décaissements de la Banque pour la multitude de prêts d'investissement en cours en Égypte sont acheminés avec succès à travers des comptes spéciaux ouverts auprès de la CBE, et les niveaux de tolérance des risques fiduciaires sont acceptables. Il faudrait néanmoins réaliser un audit du transfert des ressources du programme du compte spécial libellé en euros sur le compte du Trésor public par l'Organe public de reddition des comptes (ASA). L'audit sera effectué conformément au mandat du comité de vérification approuvé par la Banque. Le rapport d'audit de la transaction sera soumis à la Banque par l'organe d'exécution dans un délai de six mois à compter de la date de clôture de chaque exercice financier dont les comptes ont été vérifiés.

### **6.6.3. Passation des marchés**

6.6.3.1 Conformément aux engagements pris par la Banque en matière d'harmonisation et d'alignement dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, et vu que les ressources de la Banque seront allouées sous forme d'appui budgétaire, l'EGGSP utilisera les



systèmes de passation des marchés du pays. En Égypte, la passation des marchés publics est régie par la Loi N°. 182 de 2018. Pourtant, cette loi n'est pas applicable aux sociétés d'État, qui disposent de règles de passation des marchés propres. Toutefois, celles-ci sont en règle générale inspirées et régies par les mêmes principes que ceux relatifs à la loi. Une évaluation détaillée des risques qui se posent en matière de passation des marchés (pratiques nationales, sectorielles et commerciales) a été entreprise par la Banque. Elle a conclu que le risque lié à la passation des marchés dans le secteur de l'électricité est considéré comme « élevé ». (Voir l'annexe technique II pour de plus amples informations).

6.6.3.2 Afin d'atténuer les défaillances et de s'assurer que le dispositif de l'État offre suffisamment de garanties pour une utilisation transparente, judicieuse et efficace des ressources du prêt, L'EGGSP soutiendra les mesures de réformes visant le renforcement des règlements de la société nationale d'électricité sur la passation des marchés, et encouragera la réalisation d'études de valeur en vue d'optimiser le coût des investissements, ainsi que les procédures et cycle de passation des marchés. Une fois que ces mesures d'atténuation auront été appliquées, le risque résiduel en matière de passation des marchés sera « modéré ».

## **VII. DOCUMENTATION ET POUVOIRS JURIDIQUES**

### **7.1. Documentation juridique**

La Banque africaine de développement conclura un accord de prêt avec la République arabe d'Égypte aux fins et sous réserve des conditions décrites dans le présent rapport.

### **7.2. Conditions assorties à l'intervention de la Banque**

**7.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt :** L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction par l'emprunteur des dispositions de la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie de la Banque.

**7.2.2 Actions préliminaires :** Avant présentation de la proposition d'intervention au Conseil d'administration, le Gouvernement égyptien devra avoir soumis à la Banque une preuve satisfaisante, quant à la forme et au fond, de la réalisation pleine et entière des actions préliminaires de la Phase I de l'EGGSP, telles que décrites au tableau 4.

**7.2.3 Conditions préalables au décaissement des fonds de l'EGGSP :** Le décaissement du prêt, qui s'élève à 225 millions d'euros, sera subordonné à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, la transmission à la Banque des détails du compte en devise ouvert auprès de la Banque centrale d'Égypte (CBE) pour recevoir les ressources du prêt.

**7.2.4 Un rapport d'évaluation simplifié (RES)** portant sur la deuxième année de la série programmatique (EGGSP II) sera établi au terme de la Phase I de l'intervention, et présenté au Conseil d'administration pour approbation au cours du premier trimestre 2021. Le RES de la Phase II mentionnera, entre autres, toute mesure préliminaire applicable adoptée avant la présentation au Conseil d'administration et/ou toute condition préalable au décaissement. Un accord de prêt distinct sera établi pour la Phase II de l'opération programmatique.

### **7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque**

Le programme est conforme à toutes les politiques et directives applicables du Groupe de la Banque, notamment : (i) la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (2012); (ii) la Stratégie décennale du Groupe de la Banque (2013-2022); (iii) la Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque ; et (iv) la Stratégie du Groupe de la Banque pour le Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique (2016 – 2025).

## VIII. GESTION DES RISQUES

Le tableau ci-dessous présente les risques liés à l'EGGSP et les mesures d'atténuation envisagées.

Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Risques macroéconomiques dus à la volatilité des cours internationaux des produits de base, notamment ceux du pétrole. Selon les estimations, toute augmentation des cours internationaux du pétrole d'un dollar accroît le montant des subventions énergétiques d'environ 3,5 milliards de livres égyptiennes.	Le Gouvernement égyptien établit son budget en prenant en compte les dépenses qui sont variables et en se basant sur sa connaissance du marché et sur des prévisions réalistes. De plus, le Gouvernement égyptien a commencé à parer aux fluctuations des cours du pétrole.
Impacts négatifs potentiels des réformes des tarifs d'électricité sur les ménages vulnérables et à faibles revenus.	Les tarifs d'électricité se décomposent en catégories en fonction des niveaux de consommation. Les catégories qui consomment le moins continuent d'être fortement subventionnées (50 % - 70 %). Le Gouvernement égyptien a également mis en place plusieurs programmes de protection sociale et considérablement accru les dépenses sociales afin de protéger les ménages vulnérables et à faibles revenus.
Suspension du programme de réformes du fait d'une lassitude à l'égard des réformes.	Le Gouvernement égyptien a jusqu'ici fait preuve d'une ferme détermination à mettre en œuvre le programme de réformes. Celui-ci est soutenu par une multitude de partenaires au développement qui fournissent une bonne combinaison de ressources financières, promeuvent un dialogue politique et offrent une assistance technique qui permet collectivement de maintenir l'élan des réformes.
Les résultats attendus des réformes du secteur de l'énergie en termes d'accroissement des investissements du secteur privé ne sont pas obtenus du fait de certains obstacles au niveau du climat général des affaires dans le pays.	Le Gouvernement égyptien met en œuvre, avec le soutien de la BM, des réformes additionnelles visant à améliorer davantage le climat des affaires en vue de promouvoir le développement du secteur privé, notamment les PME.
Risques fiduciaires : La Banque a évalué le risque lié à la passation des marchés dans le secteur de l'électricité et l'a jugé « élevé ».	L'EGGSP appuiera les mesures politiques liées au renforcement des règlements de la société nationale d'électricité concernant la passation des marchés, et encouragera la réalisation d'études de valeur en vue d'optimiser le coût des investissements, ainsi que les procédures et le cycle de passation des marchés. Une fois que ces mesures d'atténuation auront été mises en œuvre, le risque résiduel en matière de passation des marchés sera « modéré ».

## IX. RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve l'octroi à la République arabe d'Égypte, d'un prêt souverain BAD n'excédant pas 225 millions d'euros aux fins et sous réserve des conditions décrites dans le présent rapport.

## **ANNEXE I – Lettre de politique de développement sectoriel**

**Dr. Akinwumi Adesina**  
**Président**  
**Groupe de la Banque Africaine de Développement**  
**Abidjan, Côte d'Ivoire**

Son Excellence,

Je tiens à vous remercier personnellement ainsi que la Banque Africaine de Développement pour votre appui au grand programme de réforme économique en République Arabe d'Égypte, lequel inclut les réformes menées par le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables à travers le programme d'appui budgétaire d'un montant de 1,5 milliards de dollars sur la période 2015-2018.

Ces réformes ayant entraîné une amélioration de l'économie égyptienne, ce qui s'est traduit par l'augmentation du taux de croissance du produit intérieur brut, en particulier dans les secteurs du gaz naturel, du tourisme et de la construction, et par la baisse du taux de chômage. Il est également attendu que le ratio de la dette publique totale sur le PIB diminue, en plus de l'augmentation de la valeur de la livre égyptienne.

Le secteur de l'électricité a mis en œuvre de nombreuses réformes au cours de la dernière période pour améliorer la situation financière du secteur, accroître son efficacité, et attirer la participation du secteur privé. Les réformes visent également à activer le rôle de l'Agence de régulation des services publics d'électricité en tant que partie indépendante afin de renforcer la concurrence, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'électricité publiée en juillet 2015. La loi sur l'électricité encourage l'investissement dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. En outre, la loi permettra de réaliser le dégroupage complet entre les activités de production, de transport et de distribution d'électricité.

Un programme de restructuration des tarifs a également été mis en œuvre dans le but de supprimer progressivement les subventions à l'électricité. Le programme devrait se terminer en 2022. La vision du secteur de l'électricité égyptien est basée sur la transformation progressive du réseau traditionnel actuel en un réseau intelligent, ce qui représente un changement qualitatif dans l'avenir du transport et de la distribution de l'énergie électrique. Cela dépend en grande partie de l'exploitation des ressources d'énergies renouvelables, d'une efficacité accrue dans l'usage de l'énergie et de la réduction du coût de sa production. Il vise également à faire du consommateur l'un des partenaires de la gestion du système électrique. Il offre également au consommateur de nombreuses possibilités d'acheter de l'électricité à partir de plusieurs sources.

Le secteur a également préparé une stratégie énergétique intégrée et durable jusqu'en 2035 qui a été adoptée par le gouvernement égyptien en 2016. Il vise à maximiser la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique. En outre, le secteur a élaboré un plan national d'efficacité énergétique au cours de la période (2019-2022) qui a été approuvé par le Conseil des Ministres en février 2019

(Un rapport détaillé est joint sur tous les efforts).

Dans la continuité de ces réformes, certains objectifs ont été fixés pour la période à venir, l'accent étant mis sur l'amélioration de la viabilité financière et administrative et de l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité. En plus de soutenir l'utilisation de l'énergie propre pour renforcer la stratégie de croissance verte, ces réformes s'accompagnent de politiques permettant effectivement le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Enfin, nous apprécions le soutien de la Banque Africaine de Développement en accordant un prêt de 450 millions d'euros en appui budgétaire, pour poursuivre les réformes du secteur de l'électricité et des énergies renouvelables et atteindre les objectifs souhaités, ce qui aura certainement un impact positif sur l'économie égyptienne.

Veillez accepter ma très haute considération

Dr. Mohamed Shaker El-Markabi  
Ministre de l'Electricité et des Energies Renouvelables

## **Efforts du secteur de l'Électricité et des Énergies renouvelables** **Réformes menées au cours de la dernière période**

Malgré les grands défis auxquels l'Égypte a dû faire face dans la fourniture de l'énergie électrique avant 2015, le secteur égyptien de l'électricité et des énergies renouvelables a pu - en raison de la stabilité politique - prendre un certain nombre de mesures, d'initiatives et de politiques de réforme pour la transformation de l'énergie afin de sécuriser l'approvisionnement, la durabilité, la bonne gestion et l'ouverture des marchés aux investissements du secteur privé dans le domaine des énergies traditionnelles et renouvelables, l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents, l'interconnexion électrique, l'amélioration de la transparence et la mise en œuvre d'un système de gouvernance.

L'une des réalisations les plus importantes de ces politiques dans le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables a été la fin de la crise fréquente des pannes d'électricité et la sécurisation d'une réserve sûre d'énergie électrique, le secteur ayant réussi au cours des cinq dernières années à ajouter environ 25,5 gigawatts. Le secteur de l'électricité travaille actuellement à accroître l'efficacité des réseaux électriques à travers un plan intégré visant à améliorer et à développer les réseaux de transport d'électricité, y compris les sous-stations et les centres de contrôle haute tension ainsi que les réseaux de distribution et les compteurs intelligents avec un investissement total de 4 milliards de dollars américains. Notre stratégie dépend de la transition vers des réseaux intelligents qui contribueront de manière significative à l'amélioration de l'efficacité électrique et à la réduction des émissions de carbone, ainsi qu'à la réduction des investissements requis pour l'infrastructure du réseau électrique.

Dans ce contexte, le secteur a adopté un programme intégré pour encourager l'entrée du secteur privé dans le développement de projets énergétiques et en particulier les énergies renouvelables à travers un ensemble de programmes et de politiques comme suit:

### **Politiques et stratégies du secteur de l'énergie:**

En coopération avec l'une des sociétés d'expertise de rang mondial, une stratégie énergétique intégrée et durable a été préparée jusqu'en 2035, qui comprenait la combinaison techniquement et économiquement optimale pour l'énergie en Égypte (pétrole et électricité) en plus de maximiser l'inclusion des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour atteindre environ 42% jusqu'en 2035. La stratégie énergétique nationale en Égypte était conforme à la stratégie de développement durable (Vision 2030 de l'Égypte) et aux 17 objectifs de développement durable. Cette stratégie définit la vision et les objectifs pour le secteur de l'énergie jusqu'en 2035 comme suit:

Objectif 1: Assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique:

- i) Diversification de l'approvisionnement énergétique
- ii) Amélioration de l'efficacité énergétique
- iii) Modernisation des infrastructures énergétiques
- iv) Encourager la participation du secteur privé

Objectif 2: assurer la durabilité:

- i) Viabilité financière (dettes)
- ii) Réforme des subventions à l'énergie

Objectif 3: Améliorer la gouvernance institutionnelle et d'entreprise:

- i) Amélioration de la gouvernance du secteur du gaz
- ii) Gouvernance du secteur de l'électricité
- iii) Moderniser la gouvernance d'entreprise
- iv) Planification énergétique et modélisation de la gouvernance
- v) Amélioration de l'efficacité énergétique

Objectif 4: Renforcer les marchés concurrentiels et la réglementation:

- i) Connexion à un futur marché régional
- ii) Développer le marché du gaz
- iii) Réglementation complémentaire du marché du gaz
- iv) Renforcer le marché de l'électricité
- v) Soutien au secteur du renouvelable
- vi) Améliorer le secteur pour les clients

#### **Le programme de restructuration tarifaire:**

Il a été annoncé en juillet 2014 pour une période de cinq ans l'objectif de relever progressivement les tarifs de l'électricité pour atteindre le recouvrement intégral des coûts, ce qui soutiendra les investissements dans les énergies renouvelables et donnera les prix réels de l'énergie. Cependant la durée de la mise en œuvre du programme a été prolongé de trois années supplémentaires pour se terminer en 2022 en raison de nouvelles circonstances économiques variables.

La restructuration du tarif contribuera à améliorer la situation financière des institutions du secteur de l'électricité en augmentant de la même manière le tarif des ventes en gros de l'électricité entre les principaux acteurs du secteur (production – transport – distribution). Cela se reflétera positivement dans l'amélioration des situations financières de la société égyptienne d'électricité (EEHC) et de ses sociétés filiales, de la société égyptienne de transport d'électricité (EETC) et de la Nouvelle Autorité de régulation des énergies renouvelables (NREA). En plus de cela, les ministères de l'électricité, des finances et du pétrole travaillent ensemble pour mettre en œuvre un plan de compensation de toutes les dettes croisées entre elles. Ces mesures amélioreront la solvabilité des entreprises publiques pour faciliter leurs relations avec le secteur privé et éliminer la nécessité d'émettre des garanties souveraines en faveur de ces entreprises.

#### **Libéralisation du secteur de l'électricité:**

En juillet 2015, une nouvelle loi sur l'électricité a été promulguée, qui encourage les investissements dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, et un dégroupage complet est réalisé entre les activités de production, de transport et de distribution d'électricité alors que des mesures ont été prises pour lancer le processus de restructuration de l'EETC et de l'EEHC. D'autre part l'Agence égyptienne de régulation des services publics d'électricité et de protection des consommateurs a reçu les outils de simulation de marché nécessaires pour les aider à préparer le concept d'un marché libéralisé afin de parvenir à un marché compétitif dans le domaine de la production d'électricité ce qui a eu pour effet de créer une confiance croissante auprès de nombreux investisseurs privés égyptiens et étrangers qui sont enthousiastes à l'idée d'investir dans le secteur de l'énergie, en particulier les projets du secteur de l'électricité et les projets d'énergie renouvelable.

#### **Renforcement des énergies renouvelables:**

Compte tenu de la richesse évidente de l'Égypte dans les sources d'énergies renouvelables et durables provenant du vent et du soleil, où il y a des possibilités de vitesses du vent qui sont considérées comme parmi les plus élevées au monde, ainsi qu'une augmentation de l'ensoleillement direct moyen dû à notre positionnement dans la « ceinture solaire », où environ 7650 km<sup>2</sup> de terres ont été allouées pour la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable pouvant accueillir des capacités de 35 gigawatts d'énergie éolienne et 55 gigawatts d'énergie solaire.

L'Égypte a pris des mesures importantes pour tirer parti du formidable potentiel des énergies renouvelables, car de nombreuses mesures ont été prises pour encourager la participation du secteur privé aux projets d'énergie renouvelable en accord avec un certain nombre de mécanismes, dont les plus importants sont les projets portés par le Gouvernement et par des producteurs indépendants d'énergie, ainsi que l'appel d'offres concurrentiel à travers le programme de tarifs de rachat garantis pour les énergies

renouvelables. Compte tenu de ce qui précède, un grand nombre d'investisseurs ont fait confiance au secteur égyptien de l'énergie, et de nombreux des investisseurs étrangers et nationaux y ont investi.

Le projet Benban est un projet pionnier tant par le mécanisme de financement que par la taille du projet, ce qui a contribué à développer des alternatives durables pour des énergies à faible coût et respectueuses de l'environnement, en plus d'augmenter la contribution du secteur privé aux investissements et d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois.

32 investisseurs internationaux et locaux ont participé à la construction de la centrale solaire de Benban, qui est la plus grande centrale solaire au monde construit en un seul endroit avec une capacité totale contractée atteignant 1465 mégawatts. Ce projet a permis des investissements étrangers directs d'un montant total d'environ 2 milliards de dollars pour exploiter les énormes ressources d'énergie solaire en Égypte, en plus de contribuer à stimuler la croissance économique locale, notamment en fournissant plus de 10 000 emplois temporaires et permanents pendant la période de la mise en œuvre et l'exploitation du projet, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre équivalentes à 2 millions de tonnes de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>. Le projet a été achevé et connecté au réseau en octobre 2019. Le projet a remporté le prix de la Banque mondiale pour le meilleur projet au monde en 2019.

En outre, le gouvernement égyptien a pris plusieurs mesures pour stimuler la participation du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables, telles que:

- Un terrain d'une superficie d'environ 7650 km<sup>2</sup> a été alloué à la Nouvelle Autorité des énergies renouvelables
- Fournir des informations techniques pertinentes
- Signature de contrats d'achat d'énergie à long terme 20-25 ans
- Fournir une garantie gouvernementale à la société égyptienne de transport d'électricité pour payer l'énergie achetée à partir de projets d'investisseurs
- Réduire à 2% les droits de douane sur les composants et pièces détachées des systèmes d'énergie renouvelable
- Bénéficier de la vente de certificats de réduction des émissions de carbone
- La Nouvelle Autorité des énergies renouvelables a préparé une étude d'impact environnementale, y compris une étude de la migration des oiseaux.
- Les codes réseau sont configurés.

### **Promouvoir l'efficacité énergétique**

Réalisant l'importance de l'efficacité énergétique pour le secteur égyptien de l'électricité et de l'énergie, puisque elle s'est révélée être un outil efficace pour parvenir à un développement durable à moindre coût que la construction de nouvelles centrales, le Conseil suprême de l'énergie a approuvé le deuxième plan d'action national pour l'efficacité énergétique pour la période 2019 -2022 pour le mettre en œuvre dans un certain nombre de secteurs consommateurs d'énergie, en plus des programmes de rationalisation énergétique à l'intérieur et à l'extérieur du secteur pour réduire les taux de consommation de carburant ainsi que les taux de pertes électriques dans les réseaux de transmission et de distribution, et distribuer des ampoules d'éclairage à haute efficacité avec La technologie "LED" aux consommateurs, plus de 100 millions de LED ayant été distribuées, en plus d'activer les codes de l'énergie dans les bâtiments pour le résidentiel, le commercial, le public et de compléter les systèmes d'étiquetage pour l'efficacité énergétique des appareils électroménagers.

Le système place parmi ses objectifs la transformation de réseaux traditionnels en réseaux intelligents lesquels représentent un bond en avant dans l'avenir de la transmission et de la distribution d'énergie électrique à l'heure actuelle. Ils sont largement tributaires de l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables pour atteindre une exploitation optimale de l'électricité et réduire le coût de sa production, car ils contribuent à faire du consommateur un partenaire dans la gestion du système électrique, et cela lui donne de nombreuses options pour acheter de l'électricité à partir de plusieurs sources.

Afin d'encourager une innovation technologique efficace, le secteur de l'électricité arrive à l'ère de la numérisation, qui relie le réseau électrique aux technologies de l'information, en donnant au secteur plus de contrôle du réseau électrique à tous les niveaux, en plus d'introduire de nouveaux niveaux d'exploitation afin d'améliorer la qualité du service et d'assurer sa continuité. Ce système augmentera la qualité et la disponibilité des données, une communication complète avec les consommateurs et une transparence accrue dans un cadre plus flexible.



## ANNEXE II – Matrice des mesures politiques relatives au programme

Objectifs	Mesures politiques (Exercice 2019/20)	Mesures politiques (Exercice 2020/21)	Indicateurs des résultats ciblés
<b>Composante I : Améliorer la viabilité financière et la gouvernance du secteur de l'électricité</b>			
Améliorer la viabilité financière du secteur de l'électricité	Le ministre de l'électricité et des énergies renouvelables publie un décret sur l'application, à compter de juillet 2019, du sixième ajustement annuel des tarifs d'électricité, dans le cadre du plan quinquennal de réforme tarifaire visé par le Décret No. 1257/2014 du Premier ministre portant sur la réforme de la subvention pour l'énergie, tel qu'amendé ultérieurement au cours du Conseil des ministres en sa session N°. 79 du 22 juin 2017 à l'effet de prolonger le plan de trois autres années, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice 2021/2022. (Mesure préalable)	Le ministre de l'électricité et des énergies renouvelables publie un décret sur l'application, à compter de juillet 2019, du septième ajustement annuel des tarifs d'électricité, dans le cadre du plan quinquennal de réforme tarifaire visé par le Décret No. 1257/2014 du Premier ministre portant sur la réforme de la subvention pour l'énergie, tel qu'amendé ultérieurement au cours du Conseil des ministres en sa session N°. 79 du 22 juin 2017 à l'effet de prolonger le plan de trois autres années, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice 2021/2022.	Le niveau du recouvrement des coûts du tarif de l'électricité passe de 70 % à 100 %
	La NREA conclut deux accords bilatéraux de rééchelonnement du paiement de sa dette envers la National Investment Bank (NIB), et reçoit ou recouvre les impayés auprès d'Egyptian Electricity Transmission Company (EETC).		L'EETC s'acquitte de tous ses impayés auprès de la NREA
Améliorer le climat des affaires afin d'accroître l'engagement du secteur privé dans le secteur de l'électricité	L'EEHC attribue des contrats de marché compétitifs au secteur privé pour l'E&M des centrales de production existantes d'une capacité de 14,4 GW.	Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve la conception actualisée du marché du secteur de l'électricité, sous-tendue par des outils de simulation du marché, en préparation du passage à un marché concurrentiel.	Les investissements du secteur privé dans le secteur de l'électricité progressent de 2 milliards d'USD à 3,5 milliards d'USD
Améliorer la transparence et la gouvernance de l'EEHC	Le Conseil d'administration de l'EEHC approuve les réglementations et procédures révisées de passation des marchés de la société.	EEHC publie les règlements d'application des réglementations et procédures révisées de passation des marchés de la société.	Les règlements de l'EEHC sur la passation des marchés sont alignés sur les meilleures pratiques internationales
<b>Composante II : Promouvoir l'énergie verte et l'efficacité énergétique</b>			
Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie à travers un mix énergétique plus écologique	Egypt ERA publie la Circulaire No. 3 sur la révision des règlements du Système de facturation nette qui vise l'extension de l'éligibilité aux clients alimentés par des centrales solaires PV de tierces parties. (Mesure préalable)	Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve les contrats-cadres pour les PPA privés.	Le pourcentage de la capacité installée d'énergies renouvelables comparé aux pics de charges progresse de 13 % à 20 %

Objectifs	Mesures politiques (Exercice 2019/20)	Mesures politiques (Exercice 2020/21)	Indicateurs des résultats ciblés
Accroître l'importance accordée à l'EE en l'intégrant au programme sur le changement climatique et le développement durable du pays	Le Cabinet approuve le Plan d'action pour l'énergie durable, qui inclut le deuxième Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (NEEAP II).		
	Le Cabinet publie un décret visant la formation d'un Comité permanent pour l'efficacité énergétique comme préconisé par le NEEAP II. (Mesure préalable)	Des unités pour l'efficacité énergétique sont formées au sein des ministères du Pétrole, du Transport, de l'Habitat, de l'Éducation et du Développement local en vue de compléter le dispositif pour l'efficacité énergétique, comme préconisé dans le NEEAP II.	L'efficacité technique et non technique moyenne globale de la distribution d'électricité augmente de 10%
Accélérer la mise en œuvre des programmes de gestion de la demande	Egypt ERA approuve les plans 2019 d'action pour l'efficacité énergétique d'au moins deux sociétés de distribution de l'électricité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'électricité de 2015. (Mesure préalable)	Le Conseil d'administration d'Egypt ERA approuve les règles et procédures de soumission et d'approbation des plans d'action pour l'efficacité énergétique par les sociétés de distribution de l'électricité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'électricité de 2015.	Les neuf sociétés de distribution de l'électricité soumettent des plans d'action pour l'efficacité énergétique en application des dispositions de la Loi sur l'électricité de 2015

### ANNEXE III – Note sur les relations avec les pays du FMI

Le Conseil d'administration du FMI approuve un soutien d'urgence de 2,772 milliards de dollars à l'Égypte pour faire face à la pandémie de COVID-19

11 mai 2020

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé la demande de l'Égypte d'une aide financière d'urgence de 2,772 milliards de dollars pour répondre aux besoins urgents de la balance des paiements résultant de l'écllosion de la pandémie de COVID-19.

La pandémie et le choc mondial entraînent une perturbation économique immédiate et grave qui pourrait avoir un impact négatif sur la stabilité macroéconomique durement gagnée de l'Égypte si elle n'était pas abordée.

La DDR contribuera à atténuer les besoins de financement urgents, notamment pour la santé, la protection sociale et à soutenir les secteurs les plus touchés et les groupes vulnérables.

Washington, DC - Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la demande de l'Égypte d'une aide financière d'urgence de 2 037,1 millions de DTS (2,772 milliards de dollars EU, 100% du quota) au titre de l'instrument de financement rapide (RFI) pour atteindre le solde urgent des besoins de paiement résultant de l'écllosion de la pandémie de COVID-19. L'achat dans le cadre de la DDR implique un accès exceptionnel en raison de l'encours de crédit en vertu de l'accord prolongé précédent en vertu de la facilité élargie de fonds.

L'Égypte a réalisé un redressement remarquable avant le choc COVID-19, mettant en œuvre avec succès un programme de réforme économique soutenu par la Facilité élargie de financement du FMI pour corriger d'importants déséquilibres extérieurs et intérieurs. La pandémie et le choc mondial entraînent une perturbation économique immédiate et grave qui pourrait avoir un impact négatif sur la stabilité macroéconomique durement gagnée de l'Égypte si elle n'était pas abordée. Les autorités ont lancé un paquet complet pour contenir l'impact économique du choc COVID-19. La DDR contribuera à atténuer certains des besoins de financement les plus urgents, notamment pour les dépenses de santé, de protection sociale et pour soutenir les secteurs les plus touchés et les groupes vulnérables.

Le FMI reste étroitement engagé avec le gouvernement égyptien et la Banque centrale d'Égypte et se tient prêt à fournir des conseils sur les politiques et un soutien supplémentaire, le cas échéant.

À l'issue de la discussion au Conseil d'administration, M. Geoffrey Okamoto, premier directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante:

«La pandémie de COVID-19 a radicalement perturbé la vie, les moyens de subsistance et les conditions économiques des gens en Égypte. Le choc mondial a entraîné un arrêt du tourisme, une fuite importante des capitaux et un ralentissement des envois de fonds, entraînant un besoin urgent de balance des paiements.

<sup>9</sup> <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/05/11/pr20215-egypt-imf-executive-board-approves-us-2-772b-in-emergency-support-to-address-the-covid19>

«Le gouvernement égyptien a répondu à la crise par un ensemble complet de mesures visant à faire face à l'urgence sanitaire et à soutenir l'activité économique. Les autorités ont agi rapidement pour allouer des ressources au secteur de la santé, fournir un soutien ciblé aux secteurs les plus durement touchés et étendre les programmes de filets de sécurité sociale pour protéger les plus vulnérables. De même, la Banque centrale d'Égypte a adopté un large éventail de mesures, notamment une baisse du taux directeur et un report des remboursements des facilités de crédit existantes.

«L'aide d'urgence au titre de l'instrument de financement rapide contribuera à limiter la baisse des réserves internationales et à financer le budget des dépenses ciblées et temporaires, visant à contenir et à atténuer l'impact économique de la pandémie. Les autorités sont déterminées à assurer une transparence et une responsabilisation totales sur les dépenses liées à la crise, notamment en publiant des informations sur les plans de passation des marchés et les marchés attribués, ainsi que des audits ex post de ces dépenses

«Un soutien supplémentaire et rapide de la part des créanciers multilatéraux et bilatéraux sera nécessaire pour combler le déficit de balance des paiements, alléger le fardeau de l'ajustement et préserver la stabilité macroéconomique durement gagnée de l'Égypte.

«À mesure que la crise s'apaisera, les mesures visant à réduire le niveau de la dette devront reprendre, ainsi que la mise en œuvre continue de réformes structurelles pour accroître le rôle du secteur privé afin de réaliser une croissance et une création d'emplois plus élevées et inclusives tirées par le secteur privé, libérant ainsi le potentiel de croissance de l'Égypte enracinant la résilience."

## ANNEXE IV : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)<sup>10</sup>

### A. Information de base

Nom du Projet : Programme d'Appui à l'Electricité et à la Croissante Verte		Code SAP du Projet : P-EG-FA0-005	
Pays: Égypte		Instrument de financement <sup>11</sup> : ID <input type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input checked="" type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>	
Secteur Responsable du Projet : Energie		Chargé du Projet : K. El-Askari	
Date de la mission d'évaluation ex-ante : Mai 2020		Date probable de présentation au Conseil : 24 Juin 2020	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : B. BCHIR		Spécialiste en sauvegarde sociale : B. BCHIR	
Catégorie environnementale et sociale : 3		Type d'opération : OS <input type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

### B. Publication et Suivi de la Conformité

#### B.1. Publication obligatoire

<b>Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier : .....</b>		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]	
Date de publication par la Banque	[Date]	
<b>Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier : .....</b>		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]	
Date de publication par la Banque	[Date]	
<b>Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier : .....</b>		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]	
Date de publication par la Banque	[Date]	
<b>Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA</b>		

#### B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité

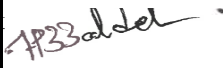

Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>

### C. Approbation

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?      Oui       Non

<sup>10</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

<sup>11</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.

1. <i>Préparée par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	B.Bchir		19/05/2020
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	B.Bchir		19/05/2020
Chargé du Projet :	K. El-Askari		19/05/2020
<i>Soumise par :</i>			
Directeur sectoriel :	Batchi Baldeh		31/05/2020
<i>Approuvée par :</i>			
Directeur SNSC :	Issa, Maman-Sani		02/06/2020